

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 28, 2025

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] to examine and report on Newfoundland and Labrador's offshore petroleum industry.

Senator Joan Kingston (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome, everyone.

Before we begin, I would ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. Do not touch the microphone. Activation and deactivation will be managed by the console operator. Finally, please avoid handling your earpiece while your microphone is on. Earpieces should either remain on the ear or be placed on the designated sticker at each seat. Thank you all for your cooperation.

I wish to begin by acknowledging the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

I am Joan Kingston, a senator from New Brunswick and Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

I would ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Arnot: My name is David Arnot. I am a senator from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Galvez: Rosa Galvez, Quebec.

Senator Youance: Suze Youance, Quebec.

[*English*]

Senator D. M. Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba region.

Senator Lewis: Todd Lewis, Saskatchewan.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 octobre 2025

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, la question de l'industrie du pétrole extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Joan Kingston (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue à tous.

Avant de commencer, je demanderai à tous les sénateurs et autres participants présents en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les directives visant à éviter les effets Larsen. Veuillez vous assurer de garder votre écouteur éloigné de tous les microphones en tout temps. Ne touchez pas le microphone. L'activation et la désactivation seront gérées par l'opérateur de la console. Enfin, veuillez éviter de manipuler votre écouteur lorsque votre microphone est activé. Les écouteurs doivent rester sur l'oreille ou être placés sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque place. Je vous remercie tous de votre coopération.

Je tiens tout d'abord à souligner que la terre sur laquelle nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Je m'appelle Joan Kingston, je suis sénatrice du Nouveau-Brunswick et je préside le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je demanderai à mes collègues de se présenter.

Le sénateur Arnot : Je m'appelle David Arnot. Je suis sénateur de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur D. M. Wells : David Wells, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, territoire du Traité n° 10, région du Manitoba.

Le sénateur Lewis : Todd Lewis, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne, Quebec.

Senator Aucoin: Réjean Aucoin, Nova Scotia.

[*English*]

The Chair: Thank you. I welcome everyone here today, as well as those listening to us online.

Pursuant to the order of reference received from the Senate on October 8, we are pursuing our study on Newfoundland and Labrador's offshore petroleum industry.

We are pleased to welcome our first panel. From the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator, we have, by video conference, Scott Tessier, Chief Executive Officer; Jill Mackey, Chief Safety Officer. From Transport Canada we have Sean Rogers, Executive Director, Legislative, Regulatory and International Affairs; and François Marier, Director, International Marine Policy.

Welcome, all. Mr. Tessier, you may proceed with your statement.

Scott Tessier, Chief Executive Officer, Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator: Honourable senators, I am pleased to appear before you once again, joined this evening by our Chief Safety Officer, Jill Mackey. Jill and I will share the time allotted for our opening remarks.

We acknowledge that the lands on which both C-NLOER facilities are located are in the traditional territories of diverse Indigenous peoples. We acknowledge with respect the histories and cultures of the Beothuk, Mi'kmaq, Innu and Inuit.

Since I last appeared before your committee, we have welcomed an expanded mandate with a new name through federal and provincial amendments to the Atlantic Accord Implementation Acts. As well, Canada's First Ministers have renewed their focus on building projects and strengthening our economy. With that comes what I hear to be a clear call to regulators, to which our organization stands ready to respond.

Clear and predictable regulatory pathways have always been necessary to attract capital and encourage investment, but it has been recognized and accepted that Canada's performance and the corresponding results — including those in the

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

La présidente : Je vous remercie. Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes aujourd'hui, ainsi qu'à celles qui nous écoutent en ligne.

Conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat le 8 octobre, nous poursuivons notre étude sur l'industrie pétrolière extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador.

Nous sommes heureux d'accueillir notre premier groupe de témoins. Nous recevons, par vidéoconférence, Scott Tessier, président-directeur général, et Jill Mackey, agente principale de la sécurité, de la Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtier. Nous recevons également Sean Rogers, directeur exécutif, Affaires législatives, réglementaires et internationales, et François Marier, directeur, Politiques maritimes internationales, de Transports Canada.

Bienvenue à tous. Monsieur Tessier, vous pouvez présenter votre exposé.

Scott Tessier, président-directeur général, Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtier : Honorables sénateurs, je suis heureux de comparaître de nouveau devant vous, accompagné ce soir de notre agente principale de la sécurité, Jill Mackey. Mme Mackey et moi partagerons le temps de parole qui nous est alloué pour nos observations préliminaires.

Nous soulignons que les terres sur lesquelles sont situées les deux installations de la régie se trouvent sur les territoires traditionnels de différents peuples autochtones. Nous reconnaissions avec respect l'histoire et les cultures des Beothuks, des Mi'kmaqs, des Innus et des Inuits.

Depuis ma dernière comparution devant votre comité, nous avons eu le plaisir de recevoir un mandat élargi ainsi qu'un nouveau nom, à la suite des modifications fédérales et provinciales apportées aux lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique. Par ailleurs, les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont réaffirmé leur volonté de se concentrer sur la réalisation de projets et de renforcer notre économie. Cela s'accompagne de ce que je perçois comme étant un appel évident aux organismes de réglementation, auquel nous sommes prêts à répondre.

Des voies réglementaires claires et prévisibles ont toujours été nécessaires pour attirer des capitaux et encourager l'investissement. Il est toutefois reconnu et accepté que la performance du Canada et les résultats correspondants, y

Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Area — have been uneven at best. Regulatory stability and certainty are no longer enough. While our organization does not have the power to make legislation or regulations, we know we must do our part to deliver our mandate more efficiently, that is to say, more quickly but no less robustly or effectively.

Last year, governments delivered new, performance-based framework regulations that are less prescriptive and more enabling, but performance-based regulations only achieve their desired results if they are administered through performance-based regulating, so we have embarked upon a more risk-focused and collaborative approach than ever before, through transformative work to pursue innovative digital solutions and reduce red tape.

Specifically, we are committed to enhancing inter-agency coordination as we modernize and expedite our permitting systems through streamlined approvals and authorizations, with optimized decision points, conduct risk-based compliance verification activities, collaborate with industry on guidance and other regulatory instruments, and pursue digital solutions, including those that can harness the power of artificial intelligence. All of this will enable us to deliver our mandate faster, better and, eventually, cheaper.

While we are undergoing significant transformation, we continue to value meaningful engagement with our fishing industry, understanding the fishing sector is also critical to our economy. We remain committed to working with and listening to these and other stakeholders, Indigenous communities and the offshore workforce throughout our regulatory planning and oversight. We are also working closely with our Canadian counterparts and those in other countries in an effort to stay at the leading edge of the dynamic and rapidly evolving sector we regulate.

Jill will now speak about some of our recent efforts in this regard.

Jill Mackey, Chief Safety Officer, Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator: Good evening. Over the past year, we have undertaken a proactive approach throughout our organization to better understand Canadian and global approaches to performance-based and risk-based regulating practices.

We have had continual, productive and enlightening discussions with other Canadian regulators and working groups, including the Canadian Nuclear Safety Commission, the BC

compris dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, sont au mieux inégaux. La stabilité et la certitude réglementaires ne suffisent plus. Notre organisme n'a pas le pouvoir de légiférer ou de prendre des règlements, mais nous savons que nous devons faire notre part pour remplir notre mandat de manière plus efficace, c'est-à-dire plus rapidement, mais tout aussi solidement ou efficacement.

L'an dernier, les gouvernements ont mis en place de nouveaux règlements-cadres davantage axés sur le rendement qui sont moins prescriptifs et plus habilitants. Cependant, les règlements axés sur le rendement ne produisent les effets escomptés que si leur application est également axée sur le rendement. Nous avons donc adopté une approche plus que jamais axée sur les risques et sur la collaboration, et nous menons un travail de transformation afin de trouver des solutions numériques innovantes et de réduire le fardeau administratif.

Plus précisément, nous sommes déterminés à renforcer la coordination entre les organismes, tandis que nous modernisons et accélérerons nos systèmes de délivrance de permis en simplifiant les approbations et les autorisations, avec des points de décision optimisés, en menant des activités de vérification de la conformité fondées sur les risques, en collaborant avec l'industrie sur les orientations et autres instruments réglementaires, et en recherchant des solutions numériques, y compris celles qui permettent d'exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle. Tout cela nous permettra de remplir notre mandat plus rapidement, mieux et, pour finir, à moindre coût.

Pendant cette transformation importante, nous continuons d'entretenir de véritables liens avec notre industrie de la pêche, en sachant que le secteur de la pêche est également essentiel à notre économie. Nous restons déterminés à travailler avec ces parties prenantes et d'autres encore, ainsi qu'avec les communautés autochtones et les travailleurs du secteur extracôtière, et à les écouter, tout au long de notre planification et de notre surveillance réglementaires. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec nos homologues au Canada et ailleurs, afin de rester à l'avant-garde du secteur de l'énergie dynamique et en pleine mutation que nous réglementons.

Mme Mackey parlera maintenant de certains de nos efforts récents à cet égard.

Jill Mackey, agente principale de la sécurité, Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière : Bonjour. Au cours de l'année écoulée, nous avons adopté une démarche proactive dans l'ensemble de notre organisme afin de mieux comprendre les approches canadiennes et mondiales en matière de pratiques de réglementation axées sur le rendement et sur les risques.

Nous avons des discussions continues, productives et instructives avec d'autres organismes de réglementation et groupes de travail canadiens, notamment avec la Commission

Energy Regulator, the Canada-Nova Scotia Offshore Energy Regulator, the Canada Energy Regulator and the North American Regulators Working Group on Safety Culture.

To take into account global perspectives on offshore safety, we have regular engagements with regulators from other countries, most notably through the International Regulators' Forum, known as the IRF; the IRF Offshore Renewables Energy Subcommittee; the North Sea Offshore Authorities Forum, and the International Diving Regulators and Certifiers Forum. Through these groups, our organization works with other jurisdictions including Australia, Brazil, Denmark, New Zealand, the Netherlands, Norway, the United Kingdom, the United States and others.

Valuable insights come from comparing methodologies for risk-based approaches to compliance verification and monitoring, discussing ways to improve and optimize our oversight procedures and sharing information across project life cycles.

Working closely with our national and global counterparts across high-hazard industries has also informed our self-assessment and improvement initiatives.

Mr. Tessier: Thank you, Jill.

Earlier this month, we proudly hosted offshore regulators and stakeholders from around the world here in St. John's for a highly successful IRF Offshore Safety Conference, with nearly 300 participants from 13 countries. The IRF is focused on matters including digitalization and artificial intelligence, well control, learning from incidents, aging assets, abandonment and decommissioning and renewable energy. We also hosted a series of productive meetings with our international counterparts in environmental protection, resource management, well control and leasing and rights administration.

Looking ahead, our current calls for bids close on November 5. There are 19 parcels available in the Eastern Newfoundland Region and 17 more offered in the Labrador South Region. Those results will provide a sense of how globally competitive our offshore area currently is in terms of exploration.

We appreciate your study of the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Area and thank you for accommodating our virtual participation this evening. We look forward to your questions.

The Chair: Thank you both.

canadienne de sûreté nucléaire, l'organisme de réglementation de l'énergie de la Colombie-Britannique, la Régie Canada-Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière, la Régie canadienne de l'énergie et le Groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité.

Afin de tenir compte des perspectives mondiales en matière de sécurité extracôtière, nous nous entretenons régulièrement avec les organismes de réglementation d'autres pays, notamment dans le cadre de l'International Regulators Forum, l'IRF, de son sous-comité de l'énergie renouvelable extracôtière, du North Sea Offshore Authorities Forum et de l'International Diving Regulators and Certifiers Forum. Par l'intermédiaire de ces groupes, notre organisme travaille avec d'autres pays, dont l'Australie, le Brésil, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La comparaison des méthodologies utilisées dans les approches axées sur les risques en matière de vérification et de contrôle de la conformité, les discussions sur les moyens d'améliorer et d'optimiser nos mécanismes de surveillance et le partage de renseignements sur l'ensemble du cycle de vie des projets apportent un éclairage précieux.

La collaboration étroite avec nos homologues nationaux et internationaux dans les industries à haut risque éclaire aussi notre auto-évaluation et nos mesures d'amélioration.

M. Tessier : Merci, madame Mackey.

Plus tôt ce mois-ci, nous avons accueilli avec fierté, ici à St. John's, des organismes de réglementation et des parties prenantes du secteur extracôtière venus du monde entier pour une conférence sur la sécurité extracôtière de l'IRF très réussie. Elle a réuni près de 300 participants de 13 pays. L'IRF se concentre sur des questions telles que la numérisation et l'intelligence artificielle, la maîtrise de puits, les leçons à tirer des incidents, le vieillissement des actifs, les activités d'abandon et de mise hors service, ainsi que l'énergie renouvelable. Nous avons également organisé une série de réunions productives avec nos homologues internationaux sur la protection de l'environnement, la gestion des ressources, la maîtrise des puits, ainsi que les concessions et la gestion des droits.

Quant à l'avenir, nos appels d'offres actuels se terminent le 5 novembre. En tout, 19 parcelles sont disponibles dans la région est de Terre-Neuve, et 17 autres sont proposées dans la région sud du Labrador. Les résultats donneront une idée de la compétitivité mondiale actuelle de notre zone extracôtière en matière de prospection.

Nous vous remercions de votre étude sur la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et vous savons gré de nous avoir permis d'être présents virtuellement ce soir. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

La présidente : Merci à vous deux.

I suggest now that for the first round, the members will take five minutes, including question and answer. If time permits, we will have a second round.

Senator Miville-Dechêne: This is a question for Scott Tessier. The regulator reported five petroleum spills last year. How important were these petroleum spills? Can you tell us if oil spills increased or decreased in the last years?

Mr. Tessier: Any oil spill or unauthorized discharge is important. They pale in comparison to what we saw in the 2018-19 timeframe when we saw a much greater volume of unauthorized discharges in our offshore. There has been improvement in terms of industry performance in the seven years since those incidents, and we are generally trending in the right direction with respect to unauthorized discharges, but again, any oil or pollutant in the ocean is too much from our perspective.

Senator Miville-Dechêne: What are the volumes? Can we have an idea of the volumes of those spills?

Mr. Tessier: That information is readily available in our reporting on our website. I can follow up with the exact volumes. I don't have that at my fingertips.

Senator Miville-Dechêne: The regulator released a report stating that offshore drilling could all but disappear in 2050, noting that even if Canada announces no new measures and misses its net zero target, production in Newfoundland would still drop by 80%. Have you already noticed a decrease in new project approval requests, or not?

Mr. Tessier: That report was not ours so I cannot speak to its content. I would suggest that, even if oil is not being used as fuel in 2050, there will still be a significant demand for petroleum products in our society. We are not seeing drilling activity this year. We do not anticipate any drilling activity next year, but there are a number of significant proposals in the works, so the future remains to be seen and written.

Senator Miville-Dechêne: Are you saying the report by the Canada Energy Regulator is wrong?

Mr. Tessier: I would suggest it's highly speculative. I'm not sure I agree with it.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Arnot: Thank you, witnesses.

Je propose maintenant que, pour le premier tour, les membres disposent de cinq minutes, questions et réponses comprises. Si nous avons assez de temps, nous aurons un deuxième tour.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cette question s'adresse à Scott Tessier. L'an dernier, l'organisme de réglementation a signalé cinq déversements de pétrole. Ces déversements étaient-ils importants? Pouvez-vous nous dire si les déversements de pétrole ont augmenté ou diminué au cours des dernières années?

Mr. Tessier : Tout déversement de pétrole ou rejet non autorisé est important. Ils sont toutefois insignifiants en comparaison de ce que nous avons connu en 2018-2019, où le volume des rejets non autorisés dans nos eaux extracôtières était beaucoup plus important. La performance de l'industrie s'est améliorée au cours des sept années qui ont suivi ces incidents, et nous allons généralement dans le bon sens en ce qui concerne les rejets non autorisés, mais encore une fois, tout déversement de pétrole ou de polluants dans l'océan est inacceptable à nos yeux.

La sénatrice Miville-Dechêne : Quels sont les volumes? Pouvez-vous avoir une idée du volume de ces déversements?

Mr. Tessier : Ces renseignements figurent dans nos rapports sur notre site Web, mais je peux vous communiquer les volumes exacts. Je ne les ai pas sous la main.

La sénatrice Miville-Dechêne : L'organisme de réglementation a publié un rapport où il déclare que le forage en mer pourrait pratiquement disparaître d'ici 2050 et souligne que, même si le Canada n'annonce aucune nouvelle mesure et n'atteint pas son objectif de carboneutralité, la production à Terre-Neuve chutera quand même de 80 %. Avez-vous déjà constaté une diminution des demandes d'approbation de nouveaux projets, ou non?

Mr. Tessier : Ce rapport n'est pas le nôtre, je ne peux donc pas me prononcer sur son contenu. Je dirai que, même si le pétrole ne sert plus de combustible en 2050, la demande de produits pétroliers restera importante dans notre société. Nous ne voyons aucune activité de forage cette année. Nous n'en prévoyons aucune l'an prochain, mais plusieurs propositions importantes sont en préparation. Nous verrons donc ce que l'avenir nous réserve.

La sénatrice Miville-Dechêne : Êtes-vous en train de dire que la Régie canadienne de l'énergie se trompe dans son rapport?

Mr. Tessier : Je dirai que ce rapport est hautement hypothétique. Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec ce que la régie y dit.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins.

I have three questions for Mr. Tessier and two for Ms. Mackey. I realize they will not be able to answer them if full, so I would ask that the answers be put in writing to the clerk.

Mr. Tessier, given the federal emissions cap is proposed but not yet in force, what emissions constraint are you, the regulator, actually using in today's decisions, and how will you revise approval if the final cap is tighter?

Second question: Under Bill C-49, will you, the regulator, publish mapped no-go conservation zones before calls for bids go out so that conflicts are not pushed to project-by-project panels?

Third: After the 2018 *SeaRose* spill and the 2024 fines, what new mandatory public reporting on spill metrics and wildlife mortality will the regulator require in the near future?

Ms. Mackey, what specific standard operating procedure changes — for instance, flow line integrity checks, weather windows, restart criteria — are now standard since 2018, and how do you audit operator compliance?

Second question: How do you verify that prime contractor safety systems actually govern subcontractors offshore? What are your fuel-level verification checks? How do they work, and how do you accomplish them?

Mr. Tessier: On the emissions, the framework that governs the offshore is the product of governments. The provincial government has its emissions-reduction plan, as does the federal government with its backstop. We monitor upstream emissions from offshore facilities on behalf of the provincial government, and we provide those reports to them for follow up and compliance verification and enforcement where need be.

On reporting, we are always open to enhanced transparency, so we provide information with respect to environmental performance. In the case of offshore drilling and production, those conditions are stipulated by the Impact Assessment Agency of Canada, and we provide the compliance verification and monitoring. We do report in concert with those conditions.

With respect to no-go zones, no-go zones are the product of federal — and in some cases provincial but mainly federal — legislation and regulations, so no-go zones are currently confined

J'ai trois questions pour M. Tessier et deux pour Mme Mackey. Je sais qu'ils ne pourront pas y répondre entièrement, je leur demande donc de transmettre les réponses à la greffière par écrit.

Monsieur Tessier, étant donné que le plafond fédéral d'émissions est proposé, mais n'est pas encore en vigueur, quelle contrainte en matière d'émissions utilisez-vous, en tant qu'organisme de réglementation, dans vos décisions actuelles, et comment réviserez-vous les approbations si le plafond finalement adopté est plus strict?

Deuxième question : allez-vous, en vertu du projet de loi C-49, publier, en tant qu'organisme de réglementation, des cartes des zones de conservation interdites avant le lancement des appels d'offres, afin d'éviter que les conflits ne soient renvoyés devant des comités projet par projet?

Troisième question : après le déversement de *SeaRose* en 2018 et les amendes infligées en 2024, quelles nouvelles obligations de publier les chiffres des déversements et de la mortalité de la faune l'organisme de réglementation imposera-t-il dans un proche avenir?

Madame Mackey, quels changements précis ont été apportés à la procédure opérationnelle normalisée — par exemple, la vérification de l'intégrité des conduites d'écoulement, les fenêtres météorologiques, les critères de redémarrage — depuis 2018, et comment vérifiez-vous la conformité des exploitants?

Deuxième question : comment vérifiez-vous que les systèmes de sécurité des entrepreneurs principaux s'appliquent effectivement aux sous-traitants en zone extracôtier? Quels sont vos contrôles de vérification du niveau de combustible? Comment fonctionnent-ils et comment les effectuez-vous?

M. Tessier : En ce qui concerne les émissions, le cadre qui régit les activités extracôtieres est produit par les gouvernements. Le gouvernement provincial a son plan de réduction des émissions, comme le gouvernement fédéral avec son filet de sécurité. Nous surveillons les émissions en amont des installations extracôtieres pour le gouvernement provincial et nous lui fournissons ces rapports pour qu'il puisse assurer le suivi, vérifier la conformité et appliquer la loi, si nécessaire.

En matière de rapports, nous sommes toujours ouverts à une plus grande transparence. C'est pourquoi nous fournissons des données sur la performance environnementale. Dans le cas du forage et de la production en mer, ces conditions sont stipulées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, et nous assurons la vérification de la conformité et la surveillance. Nous établissons nos rapports en fonction de ces conditions.

Quant aux zones interdites, elles résultent de lois et de règlements fédéraux — et dans certains cas provinciaux, mais principalement fédéraux —, de sorte qu'elles se limitent

to MPA, marine protected areas. Those are well established, and there is no offshore activity in those areas.

I'll turn to Jill for your other two responses.

Ms. Mackey: Thank you, senator.

With respect to some of the questions you asked regarding the spills since 2018, that event was primarily environmental in nature, so that would be under the purview of our environmental protection department largely. However, the safety department has involvement from the safety case and the review of procedures and protocols in the event of adverse weather. Several things happened since that event. We now have effected an adverse weather communications protocol where we require that the operators heavily monitor due to impending weather. The storm that led to that incident at the time, there were a number of learnings that came out of that event. One of the things also is to make sure that the design criteria of all the facilities were followed up on after that storm. I would gladly be able to provide you with a more fulsome response to that in writing.

With respect to monitoring of contractors, that is part of what we do. There are specific regulations carved out under part 3.1 of the act, and that would be the OHS Regulations, Occupational Health and Safety Regulations, for the offshore. There are differences in the actual employer in charge of the area and the operators who would be generally your big well-known super major companies. We do have processes in place to monitor and to conduct safety assessments with respect to these actions.

In terms of our field-level verification, we conduct regular compliance verification and monitoring activities throughout the year. As Scott mentioned, we are working towards fine-tuning our performance and risk-based approach to this to help guide us on the proper subject matters that we look more closely at when we conduct verification activity, depending on the facility and the type of work they are doing and the risk at hand.

Senator Galvez: I have a couple of questions for Mr. Tessier and one for Ms. Mackey.

In this committee, we study the amendments to the federal act in order to extend the mandate of your agency. Now you also have to take care of the wind offshore renewable energy. Mr. Tessier, first of all, I would like to know how much time you dedicate to promoting or studying the potential for wind energy in the area. Second, I would like to know how many owners operate an oil rig and if you now have new expertise with respect to your new mandate.

actuellement aux zones de protection marine, les ZPM, qui sont bien établies et où aucune activité extracôtière n'est autorisée.

Je cède la parole à Mme Mackey pour qu'elle réponde à vos deux autres questions.

Mme Mackey : Merci, sénateur.

À propos de questions que vous avez posées au sujet des déversements depuis 2018, cet incident était principalement de nature environnementale. Il relève donc, dans une large mesure, de la compétence de notre service de protection de l'environnement. Cependant, le service de sécurité intervient dans l'aspect sécurité et dans l'examen des procédures et des protocoles en cas de conditions météorologiques défavorables. Plusieurs choses se sont produites depuis cet incident. Nous avons maintenant mis en place un protocole de communication en cas de conditions météorologiques défavorables qui exige des exploitants qu'ils surveillent l'évolution imminente de la météo. Nous avons tiré un certain nombre d'enseignements de la tempête qui a conduit à cet incident à l'époque. Ainsi, depuis cette tempête, il faut s'assurer que les critères de conception de toutes les installations sont respectés. Je serais ravie de vous fournir une réponse plus complète par écrit à ce sujet.

En ce qui concerne la surveillance des entrepreneurs, elle fait partie de nos activités. Un règlement particulier pris en vertu de la partie 3.1 de la loi, en fait le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, s'applique aux activités extracôtières. Il existe des différences entre l'employeur responsable de la zone et les exploitants, qui sont généralement de très grandes entreprises reconnues. Nous avons mis en place des processus pour surveiller et évaluer la sécurité de ces activités.

Pour ce qui est de notre vérification sur place, nous menons régulièrement, tout au long de l'année, des activités de vérification de la conformité et de surveillance. Comme M. Tessier l'a mentionné, nous nous efforçons d'affiner notre approche fondée sur la performance et les risques, afin de nous aider à cibler les éléments que nous examinons de plus près lorsque nous menons des activités de vérification, en fonction de l'installation, du type de travail qui s'y fait et des risques.

La sénatrice Galvez : J'ai deux ou trois questions à poser à M. Tessier et une à Mme Mackey.

À ce comité, nous étudions les modifications proposées à la loi fédérale afin d'élargir le mandat de votre organisme. À présent, vous devez également vous occuper de l'énergie éolienne extracôtière renouvelable. Monsieur Tessier, j'aimerais tout d'abord savoir combien de temps vous consacrez à la promotion ou à l'étude du potentiel éolien dans la région. Deuxièmement, j'aimerais savoir combien de propriétaires exploitent une plateforme pétrolière et si vous disposez maintenant de nouvelles compétences en rapport avec votre nouveau mandat.

Ms. Mackey, we now know that storms and hurricanes form and hit your location more frequently and with more strength than before. What are your studies showing with respect to these changes due to global warming?

Mr. Tessier: Thank you, senator.

We are excited about our expanded mandates. There isn't much happening with respect to interest from operators in the renewable energy space in our offshore area right now. There is a little more activity next door offshore Nova Scotia. We are working actively with governments and other regulators in preparation for the new legislative and regulatory framework. I would estimate that we spend probably 5% of our time and budget right now on offshore renewables. It is important to note that we do not promote. It is beyond the remit of the regulator to serve in that promotional role.

You asked how many operators of offshore facilities we have. We currently have four operators. Now, that's a bit complicated because there are interest holders beyond the four operators. There are seven or eight companies active in our offshore right now in terms of the soon-to-be five producing facilities.

The expertise from the offshore petroleum regulatory oversight transfers really favourably to the offshore renewable space, as best we can tell so far. We are working closely with our international counterparts through some of the fora we talked about recently. The International Regulators' Forum, or IRF, has expanded, and a number of its members have expanded their remit as well to include offshore renewables. We are working closely with regulators in other countries, along with our Canadian counterparts, to better understand what sort of expertise we may require down the road. For now, we think we are well equipped to serve the regulatory oversight in the offshore renewable energy space.

The other questions are for Jill, so I'll pass the mic to her.

Ms. Mackey: Thank you, senator.

One of the key things I mentioned, which has been a big change since the storm of 2018, was the code of practice, which is a piece of guidance that has been authorized under our legislation. It is a joint industry document. It is a best practice that was put together by ourselves, CAP and the operators. This has been developed to enhance planning, communication and

Madame Mackey, nous savons maintenant que les tempêtes et les ouragans se forment et frappent votre région plus fréquemment et avec plus de force qu'avant. Que montrent vos études en ce qui concerne ces changements dus au réchauffement climatique?

M. Tessier : Merci, sénatrice.

Nous sommes ravis de l'élargissement de nos mandats. Pour l'instant, les exploitants ne manifestent pas beaucoup d'intérêt pour l'énergie renouvelable extracôtier dans notre zone extracôtier. Il y a un peu plus d'activité au large de la Nouvelle-Écosse voisine. Nous travaillons activement avec les gouvernements et d'autres organismes de réglementation à la préparation du nouveau cadre législatif et réglementaire. J'estime qu'à l'heure actuelle, nous consacrons probablement environ 5 % de notre temps et de notre budget aux énergies renouvelables extracôtier. Il est important de préciser que nous ne faisons pas de promotion. Il n'appartient pas à l'organisme de réglementation de jouer un rôle promotionnel.

Vous avez demandé combien nous avons d'exploitants d'installations extracôtier. Nous en avons actuellement quatre. Cependant, la situation est un peu compliquée, car il y a d'autres détenteurs d'intérêts en plus de ces quatre exploitants. En ce moment, sept ou huit entreprises sont actives dans notre zone extracôtier et c'est en rapport aux cinq installations qui seront bientôt en production.

Pour autant que nous puissions en juger pour l'instant, les compétences acquises dans la surveillance réglementaire du pétrole extracôtier sont très utiles dans celle des énergies renouvelables extracôtier. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues internationaux dans le cadre de certains des forums que nous avons mentionnés tout à l'heure. L'International Regulators' Forum, l'IRF, s'est élargi et plusieurs de ses membres ont également élargi leur champ de compétence aux énergies renouvelables extracôtier. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organismes de réglementation d'autres pays, ainsi qu'avec nos homologues canadiens, afin de mieux comprendre de quel type de compétences dont nous pourrions avoir besoin à l'avenir. Pour l'instant, nous pensons être bien équipés pour assurer la surveillance réglementaire en ce qui concerne les énergies renouvelables extracôtier.

Les autres questions s'adressent à Mme Mackey, je lui cède donc le micro.

Mme Mackey : Merci, sénatrice.

Un des éléments clés que j'ai mentionnés, qui représente un grand changement depuis la tempête de 2018, c'est le code de pratique, qui est un document d'orientation autorisé par la loi qui nous régit. Ce document conjoint de l'industrie est une pratique exemplaire élaborée par nous-mêmes, la CAPP et les exploitants. Il a pour but d'améliorer la planification, la communication et la

collaboration amongst operators, with a primary focus on operating in adverse weather conditions in order to reduce risk and harm to the offshore workers. That is one piece. I cannot speak to us conducting studies on the effects of any global warming or climate change because we do not have the enforcement arm or the academic arm to do that. However, we stay in close contact with other regulators.

Since the 2018 storm, when we know there is weather coming, there is always a conversation with all of the operators in the offshore asking them, "What are you doing? Are you implementing your adverse weather protocols? Are you checking the forecasts?" Another item we also have as a requirement for each operator to submit is ice management plans, because we have issues with icebergs coming down through the area where the facilities are located. We also have requirements that all the operators must have emergency response plans in which there are different types of scenarios they have to be able to effect in order to protect workers, facilities and the environment.

Senator D. M. Wells: Thank you, Mr. Tessier and Ms. Mackey.

Mr. Tessier, you mentioned earlier that there was no drilling. Could you define that? I ask because I know there is production. Could you go through the process from seismic to exploratory to drilling to production so that we are clear on the terminology?

Mr. Tessier: Thank you, senator. Certainly, yours is the voice of experience.

I should differentiate between exploratory drilling, which is the wildcat trying to discover new reservoirs that would ultimately lead to production. When I say there is no drilling, that's my lazy shorthand for exploratory drilling. There is, of course, production from our offshore facilities, which entails drilling for production. So there is drilling activity.

Seismic activity is the key to unlock new discoveries, and in recent years we have seen significant seismic activity in our offshore, leading to some significant discoveries. It remains to be seen what is in store for seismic activity for the next couple of years. There are no firm projects on the books, although one seismic operator has filed an environmental assessment, and that is often a precursor to seeing activity. It remains to be seen what that will look like in 2026 and beyond.

Senator D. M. Wells: Thank you for that.

collaboration entre les exploitants, en mettant l'accent sur les opérations dans des conditions météorologiques défavorables, afin de réduire les risques et les préjudices pour les travailleurs extracôtiers. C'est un élément. Je ne peux pas vous parler d'études que nous mènerions sur les effets du réchauffement ou des changements climatiques, car nous n'avons pas, pour en réaliser, de chercheurs ou d'outil d'application de règlements. Cependant, nous restons en contact étroit avec d'autres organismes de réglementation.

Depuis la tempête de 2018, quand nous savons que des intempéries approchent, nous parlons toujours avec tous les exploitants extracôtiers pour leur demander ce qu'ils font, s'ils mettent en œuvre leurs protocoles en cas de conditions météorologiques défavorables, s'ils vérifient les prévisions. Par ailleurs, nous exigeons de chaque exploitant qu'il soumette des plans de gestion des glaces, car nous avons des problèmes avec les icebergs qui traversent la zone où se trouvent les installations. Nous exigeons aussi que tous les exploitants aient de plans d'intervention d'urgence prévoyant différents types de scénarios qu'ils doivent être en mesure de suivre pour protéger les travailleurs, les installations et l'environnement.

Le sénateur D. M. Wells : Merci, monsieur Tessier et madame Mackey.

Monsieur Tessier, vous avez mentionné tout à l'heure qu'il n'y avait pas de forage. Pouvez-vous préciser? Je vous pose cette question, car je sais qu'il y a de la production. Pouvez-vous nous expliquer le processus, de l'activité sismique à la prospection, puis au forage et à la production, afin que nous comprenions bien la terminologie?

M. Tessier : Merci, sénateur. Vous parlez certainement d'expérience.

Je devrais faire la distinction avec le forage exploratoire, qui consiste à rechercher de nouveaux gisements qui pourraient mener à une production. Lorsque je dis qu'il n'y a pas de forage, je parle, en fait, du forage exploratoire. Il y a bien sûr la production de nos installations extracôtiers, qui nécessite des forages. Il y a donc bien des activités de forage.

L'activité sismique est essentielle pour faire de nouvelles découvertes, et ces dernières années, nous avons observé au large de nos côtes une activité sismique importante qui a conduit à des découvertes importantes. Il reste à savoir ce que nous réserve l'activité sismique ces deux ou trois prochaines années. Il n'y a pas de projet arrêté pour l'instant, bien qu'un exploitant de navire de recherche sismologique ait déposé une évaluation environnementale, ce qui annonce souvent une activité. Il reste à savoir ce que cela donnera en 2026 et au-delà.

Le sénateur D. M. Wells : Merci de votre réponse.

You mentioned earlier unauthorized discharges. That wouldn't be a wellhead spill. What is typically an unauthorized discharge?

Mr. Tessier: It could be something as relatively innocuous as hydraulic fluid from a remote operated vehicle. It could be something like produced water, which is a byproduct of production, beyond the specified allowable limits. There is a variety of types of unauthorized discharges.

Senator D. M. Wells: What happens when there is an unauthorized discharge from produced water causing a sheen or something like that? Do you use oil skimmers to remove that or booms to contain it? How is that typically dealt with?

Mr. Tessier: There is remarkable technology now in offshore monitoring through satellite imagery. We will typically receive a notice of a sheen from an offshore facility. In following up on it, it is nearly all of the time produced water within spec, within allowable authorized limits. The detection technology is so sophisticated right now that even produced water in spec will be detected when there are calm conditions offshore. It is very difficult to get away with anything in our offshore area right now. Nearly 99.9% of the reports we receive on a late Friday night are produced water in spec, within limits.

Senator D. M. Wells: The ones that are within limits, how are they dealt with? Does it just dissipate through wave action?

Mr. Tessier: That's right. They are authorized, so there are allowable limits that do not result in significant environmental damage. They dissipate; they dissolve; they disperse; they dilute — the four Ds.

Senator D. M. Wells: Mr. Tessier, in the four requirements under the Atlantic Accord Acts that fall under the remit of the regulator — which would be industrial benefits, health and safety, environmental and resource management — I know they are not prioritized in the legislation, but do you prioritize them within the organization?

Mr. Tessier: We absolutely do. Safety is paramount. Safety is our first priority. Then environmental protection is 1(b). The only thing more important than the environment is offshore safety. Tied for third and fourth are resource management and industrial benefits.

Senator D. M. Wells: All right. Thank you.

Vous avez mentionné tout à l'heure les rejets non autorisés. Il ne s'agit pas de déversements provenant de têtes de puits. Qu'est-ce qu'un rejet non autorisé type?

M. Tessier : Il peut s'agir de quelque chose d'aussi relativement inoffensif que du liquide hydraulique provenant d'un véhicule télécommandé. Il peut s'agir d'eau de production, qui est un sous-produit de la production, dépassant les limites autorisées spécifiées. Il existe différents types de rejets non autorisés.

Le sénateur D. M. Wells : Que se passe-t-il lorsqu'un rejet non autorisé d'eau de production provoque une nappe ou quelque chose de ce genre? Utilisez-vous des écumeurs pour l'éliminer ou des barrages flottants pour la contenir? Comment ces nappes sont-elles généralement traitées?

M. Tessier : Il existe aujourd'hui une technologie de surveillance extracôtier remarquable par imagerie satellite. Nous recevons généralement un avis de nappe provenant d'une installation extracôtier. Après vérification, il s'agit presque toujours d'eau de production conforme aux spécifications, dans les limites autorisées. La technologie de détection est aujourd'hui si pointue que même l'eau de production conforme aux spécifications est détectée par mer calme. Presque rien ne passe inaperçu aujourd'hui dans notre zone extracôtier. Près de 99,9 % des signalements que nous recevons tard le vendredi soir concernent de l'eau de production conforme aux spécifications, dans les limites autorisées.

Le sénateur D. M. Wells : Que fait-on pour celles qui sont dans les limites autorisées? Est-ce qu'elles se dissipent simplement par l'action des vagues?

M. Tessier : C'est exact. Ces eaux sont autorisées, il y a donc des limites admissibles qui n'entraînent pas de dommages environnementaux importants. Les nappes se dissipent, elles se dissolvent, elles se dispersent, elles se diluent — les quatre D.

Le sénateur D. M. Wells : Monsieur Tessier, en ce qui concerne les quatre exigences prévues par les lois de mise en œuvre qui relèvent de la compétence de l'organisme de réglementation — à savoir les retombées industrielles, la santé et la sécurité, l'environnement et la gestion des ressources —, je sais qu'elles ne sont pas classées par ordre de priorité dans les lois, mais leur donnez-vous un ordre de priorité dans votre organisme?

M. Tessier : Tout à fait. La sécurité est primordiale. Elle vient en tête de nos priorités. La protection de l'environnement vient tout de suite après. La seule chose plus importante que l'environnement, c'est la sécurité en mer. La gestion des ressources et les retombées industrielles occupent ex æquo les troisième et quatrième places.

Le sénateur D. M. Wells : Très bien. Merci.

[Translation]

Senator Youance: I will continue along the same lines as the question from Senator Arnot. According to the weather forecast, *Melissa* could reach as far as Newfoundland.

We still need to follow the data. What preparations need to be made to secure offshore employees and platforms in such circumstances? In other words, who does what and what protocols are in place, in the event of an evacuation?

[English]

Mr. Tessier: Jill spoke earlier to our adverse weather protocols. Jill, a really good example is we're all watching the situation in Jamaica tonight. Could you speak to what's going to happen in the next couple of days with our offshore and your engagement with operators?

Ms. Mackey: There would be continual conversation for us to get an understanding that they are monitoring the weather that's impending. There are processes involved to help determine what stage of preparation do the offshore facilities need to be as the weather approaches. If a storm is approaching and they need to make it safe, they have special checklists to follow as that gets closer.

Two of our facilities out there, plus a new one, are concrete, gravity-based structures that cannot move. They have their own set. Each facility has its own set of what to do as pending weather gets close.

The other two facilities out there are floating, production, storage. In a nutshell, they're basically big boats with little refineries on them. They can actually disconnect. There's storm and iceberg criteria for them to do certain things they have committed to as weather or ice approaches. In some cases, they may need to shut down production, stop drilling. They may need to secure the facility. They may need to send people to land; "down-man" is the term we use. There are strict requirements to follow for these plans.

As I mentioned, the adverse weather communication protocol that came out of 2018 really helped us work with the production and drilling operators in our jurisdiction to help articulate what they need to tell us, as the regulator, they are doing at the time. Clearly, while the regulations are out there, they aren't fine-tuned enough to outline exactly the type of things we would expect.

[Français]

La sénatrice Youance : Je vais continuer dans la même veine que la question du sénateur Arnot. Les prévisions météorologiques annoncent que *Melissa* pourrait se déplacer jusqu'à Terre-Neuve.

Il faut encore suivre les données. Quelle préparation fait-on concrètement pour sécuriser le personnel et les plateformes en mer dans un pareil cas? Autrement dit, qui s'occupe de quoi et quels sont les protocoles en place, si une évacuation s'avérait nécessaire?

[Traduction]

M. Tessier : Mme Mackey a parlé tout à l'heure de nos protocoles en cas de conditions météorologiques défavorables. Madame Mackey, un très bon exemple en est la situation en Jamaïque ce soir que nous surveillons tous. Pouvez-vous nous dire ce qui va se passer dans les tout prochains jours par rapport à nos installations extracôtières et à votre collaboration avec les exploitants?

Mme Mackey : Nous serons en contact continu pour nous assurer qu'ils surveillent les conditions météorologiques imminentes. Des processus permettent de déterminer à quel niveau de préparation les installations extracôtières doivent être à l'approche des intempéries. Si une tempête approche et qu'il faut les sécuriser, ils ont des listes de contrôle spéciales à suivre à mesure que la tempête se rapproche.

Deux de nos installations, ainsi qu'une nouvelle, sont des structures en béton gravitaires qui ne bougent pas. Elles ont leur propre ensemble de mesures. Chaque installation a son propre ensemble de mesures à prendre à l'approche d'intempéries.

Les deux autres installations, de production et de stockage, sont flottantes. En bref, il s'agit essentiellement de grands bateaux équipés de petites raffineries. Elles peuvent en fait être détachées. Il existe pour elles des critères relatifs aux tempêtes et aux icebergs qui leur imposent de prendre certaines mesures à l'approche du mauvais temps ou de la glace. Dans certains cas, elles peuvent être amenées à arrêter la production et le forage. Elles peuvent devoir sécuriser l'installation et renvoyer une partie de leur personnel à terre. Ces plans comportent des exigences strictes à respecter.

Comme je l'ai mentionné, le protocole de communication en cas de conditions météorologiques défavorables mis en place en 2018 nous a vraiment aidés à travailler avec les exploitants d'unités de production et de forage dans notre province afin de clarifier ce qu'ils doivent nous communiquer, c'est-à-dire communiquer à l'organisme de réglementation, ce qu'ils font à ce moment-là. Certes, les règlements existent, mais ils ne sont pas précis au point de décrire exactement le type de mesures que nous attendons.

Also, I have to acknowledge the fact that the facilities have significant structures, redundancies and capabilities onboard for emergency situations, if they arise.

Our emergency response plans are critical. They could come into effect if weather is coming onboard. There are aspects of their emergency response plan that they have to have defined. For example, what are the duties of the crew? What are they going to do to down-man? Do they have the layout drawings for being able to safely evacuate? Are there first-aid kits onboard? Are there emergency suits there? There are regular lifeboat testing requirements in order to ensure lifeboats can leave, if it comes to that. What are the means of evacuation? Emergency energy, if there is a power outage during these scenarios. What's the alert? Every person who goes offshore has to be trained when they go to that facility for understanding these kinds of measures when they go out on the facility, if it comes to this.

I'm probably going a little further down the emergency response chain, but since 2018, we've made it critical to have these close conversations with all of the operators offshore to verify they are doing as they've committed to do to ensure that their workers are safe.

[Translation]

Senator Youance: Thank you.

[English]

Senator McCallum: When we looked at Bill C-49, the regulator is now empowered to conduct regional and strategic assessments for petroleum offshore. There are new sections. One section provides the Crown may rely on the regulator to consult with Indigenous Peoples respecting any potential adverse impact of work or activity in the offshore area. Bill C-49 makes this policy explicit, enshrining it into law. It now makes it clear that the Crown may rely on the regulator to consult with Indigenous Peoples.

I want to go back to the Bay du Nord project. A major point of contention is the lack of environmental assessment for the approximately 78 annual oil tanker trips, totalling 2,340 throughout the project's lifespan, that will traverse through and around critical Indigenous fishing zones and risk harm to species such as the endangered Atlantic salmon, whales and vulnerable marine ecosystems. These severe threats to biodiversity and Indigenous rights in the area should have been assessed.

Je dois également reconnaître que les installations ont des structures, des capacités et des doublons importants à bord pour faire face à des situations d'urgence, le cas échéant.

Nos plans d'intervention d'urgence sont essentiels. Ils pourraient entrer en vigueur si les conditions météorologiques se détériorent. Certains aspects de leur plan d'intervention d'urgence doivent être définis. Par exemple, quelles sont les tâches de l'équipage? Comment vont-ils réduire les effectifs? Ont-ils des plans d'évacuation pour évacuer le personnel en toute sécurité? Y a-t-il des trousse de premiers secours à bord? Y a-t-il des combinaisons de secours? Des exercices réguliers avec les canots de sauvetage sont obligatoires, afin de s'assurer qu'ils peuvent être mis à l'eau, en cas de besoin. Quels sont les moyens d'évacuation? L'énergie de secours, en cas de panne de courant dans ces scénarios. Quelle est l'alerte? Toute personne qui se rend sur une installation extracôtier doit suivre une formation afin de comprendre les types de mesures qui pourraient y être prises, le cas échéant.

Je descends probablement un peu loin dans la chaîne d'intervention d'urgence, mais depuis 2018, nous avons jugé essentiel d'avoir ces discussions approfondies avec tous les exploitants extracôtiers afin de confirmer qu'ils respectent leurs engagements en matière de sécurité de leurs travailleurs.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Lorsque nous avons examiné le projet de loi C-49, nous avons constaté que la régie est désormais habilitée à mener des évaluations régionales et des évaluations stratégiques concernant les activités pétrolières extracôtières. De nouveaux articles ont été ajoutés. Un de ces articles stipule que la Couronne peut recourir à la régie pour la consultation des peuples autochtones quant aux éventuelles répercussions négatives des travaux ou activités dans la zone extracôtier. Le projet de loi C-49 explicite cette politique et l'inscrit dans la loi. Il précise désormais que la Couronne peut recourir à la régie pour la consultation des peuples autochtones.

Permettez-moi de revenir sur le projet Bay du Nord. Un des principaux points de désaccord concerne l'absence d'évaluation environnementale pour les 78 traversées annuelles de pétroliers prévues, représentant un total de 2 340 traversées pendant toute la durée du projet. Ces traversées risquent de perturber des zones de pêche autochtones essentielles et de nuire à des espèces en voie de disparition, comme le saumon de l'Atlantique et les baleines, ainsi qu'à des écosystèmes marins vulnérables. Ces graves menaces pour la biodiversité et les droits des Autochtones dans la région auraient dû faire l'objet d'une évaluation.

I remember, when we did Bill C-49, that I read a letter from the 12 Mi'kmaq Chiefs who said they were not consulted. It seems like that has gone on. The litigants in the case argue the assessment did not properly evaluate the risk of oil tankers. MTI argues the government did not adequately consult with the affected Mi'kmaq communities despite concerns being raised. The government allegedly gave the duty to consult a low designation due to the project's distance from land, an assessment MTI never agreed with. Some have said consultations were thorough, but MTI never agreed to that designation and maintained that it was not given enough time and resources to weigh in and get information on how marine shipping could impact the environment.

The duty to consult was given a low designation due to the project's distance from land. Can you explain how and why the distinction is made between high and low designation when it comes to the duty to consult?

Mr. Tessier: I'm not sure who the question is directed towards. I can speak to it to a degree.

Senator McCallum: The regulator.

Mr. Tessier: It's important to differentiate. The assessment of the Bay du Nord project was carried out by the Impact Assessment Agency of Canada. Tanker traffic is also beyond our remit. I can't speak with authority or particular knowledge as to how the strength of claim was assessed. Some of the details of the question are well beyond our remit.

Senator McCallum: Even though you are the one who is in charge of consultation, the regulator?

Mr. Tessier: No. The amendments under Bill C-49 gave the governments the ability to rely on the regulator for the purpose of engagement with Indigenous communities. Prior to that, we were not considered an agent of the Crown for that purpose. It is a new power for us, only coming into force when Bill C-49 came into force. It's brand new to us.

Senator McCallum: So you're not actioning it? I don't understand.

Mr. Tessier: The assessment you spoke of was conducted by the Impact Assessment Agency of Canada. We were not privy to the decisions with respect to strength of claim and so on.

Je me souviens, lorsque nous avons travaillé sur le projet de loi C-49, avoir lu une lettre des 12 chefs mi'kmaqs qui affirmaient ne pas avoir été consultés. Il semble que cette situation perdure. Les parties au litige soutiennent que l'évaluation n'a pas correctement évalué le risque posé par les pétroliers. L'organisation Mi'gmawé'l Tplu'taqnn Incorporated, la MTI, affirme que le gouvernement n'a pas suffisamment consulté les communautés mi'kmaqs concernées, malgré les préoccupations soulevées. Le gouvernement aurait accordé une faible importance à l'obligation de consultation en raison de la distance entre le projet et les terres, une évaluation avec laquelle la MTI n'a jamais été d'accord. D'aucuns ont déclaré que les consultations avaient été approfondies, mais la MTI n'a jamais accepté cette affirmation et a soutenu qu'elle n'avait pas disposé de suffisamment de temps et de ressources pour évaluer l'impact du transport maritime sur l'environnement et obtenir des renseignements à ce sujet.

L'obligation de consulter a été jugée moins importante en raison de la distance entre le projet et les terres. Pourriez-vous expliquer ce qui distingue une obligation de consulter importante d'une obligation moins importante?

M. Tessier : Je ne sais pas exactement à qui s'adresse cette question. Je peux y répondre dans une certaine mesure.

La sénatrice McCallum : La régie.

M. Tessier : Il est important de faire la distinction. L'évaluation du projet Bay du Nord a été réalisée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. La circulation des pétroliers ne relève pas non plus de notre compétence. Je ne suis pas en mesure de parler avec autorité ou connaissance particulière de la manière dont la force de l'argumentation a été évaluée. Certains détails de la question dépassent largement notre compétence.

La sénatrice McCallum : Même si c'est vous, la régie, qui êtes responsable de la consultation?

M. Tessier : Non. Ce sont les modifications introduites par le projet de loi C-49 qui ont donné aux gouvernements la possibilité de s'en remettre à la régie pour ce qui est des relations avec les communautés autochtones. Avant cela, nous n'étions pas considérés comme un agent de la Couronne à cette fin. C'est un nouveau pouvoir pour nous, qui n'est entré en vigueur qu'avec l'adoption du projet de loi C-49. C'est tout nouveau pour nous.

La sénatrice McCallum : Alors, vous ne faites rien? Je ne comprends pas.

M. Tessier : L'évaluation dont vous avez parlé a été réalisée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Nous n'avons pas été informés des décisions concernant la validité de la demande, etc.

Senator McCallum: Do you possibly think the same thing could happen in your area? Would that still be under the impact assessment?

Mr. Tessier: The new legislation does give us the power to carry out a regional assessment. We always did have the power to carry out a strategic environmental assessment, which we've done in the past. It is just that specific instance was led by the Impact Assessment Agency of Canada.

Senator McCallum: Okay.

Senator Fridhandler: I believe this might be directed to Mr. Tessier. Speaking about your role as a regulator and what you might see, can you tell me whether you can give me any numbers on the percentage of reserve recovery, the potential for recovery beyond primary methods and what your role would be on looking at secondary or other methods of recovery beyond primary?

Mr. Tessier: We do have a mandate for resource management. That's essentially the responsibility to ensure that there isn't waste or that there's optimal recovery from the resources that are being exploited by the operators. We do have this mandate.

I'm not able to speak off the top of my head with authority in terms of typical rates of recovery, but I can tell you that there is significant research under way, including at Memorial University, on enhanced oil recovery. It's not an emerging field, it's an established field, but there is a lot of new technology and innovation happening in that space. I would expect we would see recovery rates increase. That's good in terms of reducing emissions and ultimately — it's a bit counterintuitive that enhanced oil recovery is good for the fight against climate change, but it actually is because, depending on what you're recovering, the facilities and infrastructure is already established, so enhanced oil recovery is actually a key to lowering emissions.

Senator Fridhandler: On another matter, you spoke about a call for licences or permits or whatever the steps in the process are, but you didn't seem overly optimistic about where we're going in the near term. Maybe this is beyond your role as a regulator, but would you be able to give us some opinion on what your beliefs are on the competitive nature relative to incentives or impairments of success in terms of advancing offshore Newfoundland production?

La sénatrice McCallum : Pensez-vous que la même situation pourrait se produire dans votre région? Cela relèverait-il toujours de l'Agence d'évaluation d'impact?

M. Tessier : La nouvelle législation nous confère effectivement le pouvoir de mener une évaluation régionale. Nous avons toujours eu le pouvoir de mener une évaluation environnementale stratégique, ce que nous avons fait par le passé. Il se trouve simplement que, dans ce cas précis, c'est l'Agence d'évaluation d'impact du Canada qui a dirigé les opérations.

La sénatrice McCallum : Bien.

Le sénateur Fridhandler : Je crois que cette question s'adresse à M. Tessier. En ce qui concerne votre rôle de contrôleur de la réglementation et votre vision des choses, pourriez-vous me donner des chiffres sur le pourcentage de récupération dans les réserves, le potentiel de récupération au-delà des méthodes élémentaires et votre rôle dans l'examen des méthodes secondaires ou autres méthodes de récupération au-delà des méthodes élémentaires?

M. Tessier : Nous avons effectivement un mandat en matière de gestion des ressources. Il s'agit essentiellement de veiller à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage et à ce que les ressources exploitées par les exploitants soient récupérées de manière optimale. Nous avons effectivement ce mandat.

Je ne suis pas en mesure de vous donner spontanément des chiffres précis sur les taux de récupération habituels, mais je peux vous dire que d'importants travaux de recherche sont en cours, notamment à l'université Memorial, sur la récupération assistée du pétrole. Il ne s'agit pas d'un domaine émergent, mais d'un domaine bien établi, qui fait toutefois l'objet de nombreuses innovations et avancées technologiques. Je m'attends à ce que les taux de récupération augmentent. C'est une bonne chose pour la réduction des émissions et, en fin de compte, même si cela peut sembler contre-intuitif, l'amélioration de la récupération du pétrole est bénéfique pour la lutte contre le changement climatique, car, selon ce que vous récupérez, les installations et les infrastructures sont déjà en place. L'amélioration de la récupération du pétrole est donc en réalité un élément clé de la réduction des émissions.

Le sénateur Fridhandler : Sur un autre sujet, vous avez évoqué la possibilité d'exiger des certificats ou des permis à certaines étapes du processus, mais vous ne semblez pas particulièrement optimiste quant à l'évolution de la situation à court terme. Cela dépasse peut-être votre rôle, mais pourriez-vous nous donner votre avis sur la compétitivité par rapport aux incitations ou aux obstacles au succès en ce qui concerne l'avancement de la production extracôtière à Terre-Neuve?

Mr. Tessier: Sure. Again, I tread lightly here as the regulator, but I can speak to the facts. We have not seen successful bid rounds the last couple of years. We've had zero bid rounds. We haven't attracted new investment on those parcels in those prospects. As to what's going to happen in a couple of weeks, I really don't know. I would be a fool to try to speculate. All will be revealed on November 5.

I can tell you, again speaking to the facts, one thing we have heard in the past is those who would typically invest have expressed frustration about the time it takes to get from discovery to production in Canada. That's something that I think governments are seized with, that we as the regulator are seized with, and it's something we're going to have to address in order to attract capital on investment in our offshore and in Canada writ large. We're competing against Africa and the United States and Norway and Guyana, countries that are very aggressive in terms of trying to attract capital investment. We have not shown the same level of aggression in Canada in recent years.

Senator Fridhandler: When you say "we," provincial, federal or both? Business enterprises generally?

Mr. Tessier: All of the above, I would suggest, yes.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Given Canada's commitment to achieving carbon neutrality by 2050, how does the board reconcile its responsibility to promote and develop the offshore oil industry with its mandate to protect the environment? The measures you have described to us since the beginning seem quite interesting. Do you think they are sufficient to guarantee the safety of the environment?

[*English*]

Mr. Tessier: That's a complex question.

We regulate in the public interest. Obviously, emissions reduction is in the public interest. Investment in the dispensation of capital in Canada is in the public interest. Royalties and revenues are in the public interest. We as regulators work with governments in trying to reconcile all of those interests.

M. Tessier : Certainement. Encore une fois, en tant que représentant de la régie, je suis prudent dans mes propos, mais je peux vous présenter les faits. Nous n'avons pas observé de cycles de soumission fructueux au cours des deux dernières années. Nous n'avons eu aucun cycle de soumission. Nous n'avons pas attiré de nouveaux investissements sur ces parcelles dans ces zones prospectives. Quant à ce qui se passera dans quelques semaines, je n'en ai aucune idée. Il serait imprudent de ma part de tenter de deviner. Tout sera révélé le 5 novembre.

Je peux vous affirmer, en me basant à nouveau sur des faits, qu'une chose que nous avons entendue par le passé est que ceux qui investissent habituellement ont exprimé leur frustration par rapport au temps requis pour passer de la découverte à la production au Canada. C'est une question qui, selon moi, préoccupe les gouvernements, qui nous préoccupe en tant qu'organisme de réglementation, et à laquelle nous devrons nous attaquer afin d'attirer des capitaux pour investir dans nos activités extracotières et au Canada en général. Nous sommes en concurrence avec l'Afrique, les États-Unis, la Norvège et la Guyane, des pays qui déploient des efforts considérables pour attirer les investissements. Le Canada n'a pas fait preuve du même degré de détermination ces dernières années.

Le sénateur Fridhandler : Quand vous dites « nous », faites-vous référence aux autorités provinciales ou aux autorités fédérales, ou aux deux? Aux entreprises commerciales en général?

Mr. Tessier : Tous ceux qui précèdent, je dirais, oui.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Dans le contexte où le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, comment la régie concilie-t-elle la responsabilité de promotion et de développement économique de l'industrie pétrolière extracotière avec son mandat de protection de l'environnement? Les mesures dont vous nous avez parlé depuis le début me semblent très intéressantes. Estimez-vous qu'elles sont suffisantes pour garantir la sécurité de l'environnement?

[*Traduction*]

Mr. Tessier : C'est une question complexe.

Nous réglementons dans l'intérêt public. Il est évident que la réduction des émissions est dans l'intérêt public. L'investissement dans la distribution de capitaux au Canada est dans l'intérêt public. Les redevances et les recettes sont dans l'intérêt public. En tant qu'organisme de réglementation, nous collaborons avec les gouvernements pour tenter de concilier tous ces intérêts.

It's well established that if the world were magically able to stop using petroleum for fuel, there would still be a need for petroleum exploration and production for the foreseeable future, so that's how we square it being in the public interest.

As I mentioned in response to Senator Wells, I believe it was, the safety of offshore workers and facilities is clearly our top priority. It is first and foremost in everything we do, and the protection of the environment is right there with it.

We think we can do all of the above. I've never accepted the assertion that somehow our broad mandate is in conflict because all of those elements interplay and are integrated and serve the public interest.

[Translation]

Senator Aucoin: Thank you.

On November 5, 19 parcels will apparently be available. If I make the link to my first question, if you were fortunate enough to get multiple bids for these parcels, would the board be able to protect the environment if there was significant demand right away for exploratory projects?

[English]

Mr. Tessier: There are 36 parcels closing on November 5, 19 in Eastern Newfoundland and 17 offered in the Labrador South Region. I would suggest that we would not put 36 parcels out if we were not prepared to regulate 36 compliant bids. It is highly unlikely that that will be the result on November 5, but we have to be prepared to regulate the worst- or best-case scenario, depending on how you define it.

Senator Lewis: On the safety side, 2018 has been mentioned many times. Statistically, how big a storm was that? Is that a one in 100 years, once in 1,000? What improvements have been made since then to mitigate against another incident like that?

Mr. Tessier: I'm going from memory, and Jill may have a better memory than I. I believe it was a one-in-1000-year storm, if memory serves, but I might be wrong on that. It was a significant storm. Going from memory, I'm fairly sure it was the worst storm we saw in our offshore since the loss of the *Ocean Ranger* in 1982. It was significant. I'd suggest it was an outlier, although those things seem to be more frequent these days.

There have been significant improvements made with respect to adverse weather protocols. The focus has to be on prevention. If we're into a case of a spill, we're in a really bad space. The focus is certainly on prevention. The industry has made a concerted effort to improve with respect to environmental and

Il est bien établi que, si le monde cessait, comme par magie, d'utiliser le pétrole comme carburant, l'exploration et la production pétrolières resteraient nécessaires dans un avenir prévisible. C'est ainsi que nous justifions l'intérêt public.

Comme je l'ai dit, si je ne m'abuse, en réponse au sénateur Wells, la sécurité des travailleurs et des installations au large des côtes est sans conteste notre priorité absolue. Elle est au cœur de toutes nos actions, au même titre que la protection de l'environnement.

Nous estimons pouvoir mener à bien toutes ces tâches. Je n'ai jamais accepté l'affirmation selon laquelle notre mandat général serait en contradiction avec ces éléments, car ceux-ci interagissent, sont intégrés et servent l'intérêt public.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Merci.

Le 5 novembre, 19 parcelles seront apparemment disponibles. Si je fais un lien avec ma première question, si vous aviez la chance d'avoir plusieurs soumissions pour ces parcelles, la régie serait-elle en mesure de protéger l'environnement s'il y avait une grosse demande immédiate pour des projets d'exploration?

[Traduction]

M. Tessier : Il y a 36 parcelles qui seront attribuées le 5 novembre, 19 dans la partie est de Terre-Neuve et 17 dans la région sud du Labrador. Nous n'aurions pas ouvert 36 parcelles si nous n'étions pas prêts à régir 36 offres conformes. Il est très peu probable que ce soit le résultat le 5 novembre, mais nous devons être prêts à agir dans le pire ou le meilleur des cas, selon la façon dont on le définit.

Le sénateur Lewis : Sur le plan de la sécurité, l'année 2018 a été mentionnée à plusieurs reprises. Statistiquement, quelle était l'ampleur de cette tempête? Était-ce un événement qui se produit une fois tous les 100 ans, ou une fois tous les 1 000 ans? Quelles améliorations ont été apportées depuis lors pour atténuer les risques d'un autre incident de cette ampleur?

M. Tessier : Je me fie à ma mémoire, et celle de Jill est peut-être plus fiable que la mienne. Si ma mémoire est bonne, je crois que c'était une tempête qui ne se produit qu'une fois tous les 1 000 ans, mais je peux me tromper. C'était une grosse tempête. D'après mes souvenirs, je suis presque certain que c'était la pire tempête que nous ayons connue au large depuis la perte de l'*Ocean Ranger* en 1982. Elle était impressionnante. Je dirais que c'était un cas exceptionnel, même si ce genre de phénomène semble plus fréquent de nos jours.

Les protocoles relatifs aux mauvaises conditions météorologiques ont été considérablement améliorés. L'accent doit être mis sur la prévention. Si nous avons affaire à un déversement, la situation est vraiment mauvaise. L'accent est manifestement mis sur la prévention. L'industrie a déployé des

safety performance arising out of a series of incidents from 2018-19. We're relatively satisfied with what we've seen in response to those incidents. There was significant work done in particular with respect to adverse weather protocols following the November 2018 spill.

Ms. Mackey: I can't confirm that this was a one-in-1000-year event. I have a briefing note — it might be a little dated — that says it was in alignment with a critical storm for a 100-year storm. For example, 80 knots was forecasted, significant wave heights of 11 metres and maximum wave heights of 23. What we actually saw was 95 knot winds, 14 metre significant waves and maximum wave heights up to 30 metres.

As I noted earlier, one of the key things after that was we asked that an analysis be conducted on all the design storm loads. The storm impact criteria had to be compared against the design loads for all the facilities out there. We requested that the operators do this in alignment with the certifying authorities. The certifying authorities is similar to what the marine world would see as a class society. There was a lot of work done on that aspect, big learnings from that storm.

Senator Lewis: Thank you.

The Chair: I have a couple of questions for Transport Canada that are really a follow-up to what we've been talking about.

Transport Canada sets the guidelines and regulatory structure for the preparedness and response to marine oil spills. What is the frequency of oil spills in the offshore?

Sean Rogers, Executive Director, Transport Canada: Thank you for the question.

I should note that Transport Canada doesn't track oil spills when it comes to spills from platforms. What we do have is a program known as the National Aerial Surveillance Program that tracks offshore spills emanating from vessels.

In 2024-25, on a fiscal-year basis, there were a total of three suspected offshore spills in the amount of about 240 litres in total. There were no unknown offshore spills. These are trails that can be tied in some cases to a specific vessel. In those cases, the matter would be referred to marine safety inspectors for follow-up with the vessel. Generally, I think 2020-21 was the year in which there were about 12 spills, for example, with 914 litres in total volume and about three unknown spills of about 43 litres.

efforts concertés pour améliorer ses performances en matière de protection de l'environnement et de sécurité à la suite d'une série d'incidents survenus en 2018-2019. Nous sommes relativement satisfaits de la réponse apportée à ces incidents. Des efforts considérables ont été déployés, en particulier en ce qui concerne les protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques, à la suite du déversement de novembre 2018.

Mme Mackey : Je ne peux pas confirmer que c'était un événement qui se produit une fois tous les 1 000 ans. Je me souviens d'une note d'information, qui date peut-être un peu, indiquant que ce serait une tempête de gravité que l'on n'avait pas vue depuis 100 ans. Par exemple, on prévoyait des vents de 80 nœuds et des vagues de 11 mètres de haut avec des crêtes de 23 mètres. En réalité, les vents ont atteint 95 nœuds, les vagues 14 mètres et les crêtes 30 mètres.

Comme je le disais, une des choses importantes après cela a été de demander une analyse de toutes les averses types de tempête. Les critères d'impact des tempêtes devaient être comparés aux averses types pour toutes les installations existantes. Nous avons demandé aux exploitants de le faire en collaboration avec les autorités de certification. Les autorités de certification sont ce que le monde maritime considère être une société de classification. Beaucoup de travail a été accompli sur cet aspect, et nous avons beaucoup appris de cette tempête.

Le sénateur Lewis : Merci.

La présidente : J'ai deux ou trois questions pour Transports Canada qui font suite à ce dont nous venons de parler.

Transports Canada établit les lignes directrices et le cadre réglementaire relatifs à la préparation et à l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en mer. Quelle est la fréquence des déversements d'hydrocarbures au large des côtes?

Sean Rogers, directeur exécutif, Transports Canada : Merci pour cette question.

Je précise que Transports Canada ne suit pas les déversements d'hydrocarbures en provenance des plateformes. Nous avons toutefois un programme, le Programme national de surveillance aérienne, qui suit les déversements en mer venant des navires.

Au cours de l'exercice 2024-2025, il y a eu au total trois déversements en mer présumés, pour un volume total d'environ 240 litres. Il n'y a pas eu de déversement en mer d'origine inconnue. Dans certains cas, on peut relier ces traces à un navire particulier. Dans ces cas-là, l'affaire est renvoyée aux inspecteurs de la sécurité maritime qui assurent le suivi auprès du navire. D'une manière générale, je pense que l'année 2020-2021 a été marquée par environ 12 déversements, par exemple, avec un volume total de 914 litres et environ trois déversements d'origine inconnue d'environ 43 litres.

There have been significant improvements in ship construction and design and the equipment onboard as well as the regulatory environment that have greatly reduced these spills over time.

The Chair: Could you expand a little bit on the regulatory environment? Do you think what's in place now is reducing the frequency of these spills?

Mr. Rogers: That's a good question.

Especially following some incidents in the 1990s, such as the *Exxon Valdez*, there was a significant effort undertaken at the International Maritime Organization, which is the UN specialized agency responsible for developing standards and conventions that define the requirements for ship design and construction. It's contained in a convention called the Safety of Life at Sea, or SOLAS, and it's associated codes, guidelines and practices that are often implemented by class societies. These basically form the requirements.

At the same time, there has also been the amendments to what's known as the International Convention for the Prevention of Pollution from Ships; in particular, annex 1 of that convention that is incorporated into what we call the Vessel Pollution and Dangerous Chemical Regulations here in Canada. This also pertains to ship design and construction and equipment requirements pertaining to oil and oil tankers.

These standards have been progressively ratcheted up over time or become more stringent over time and are often in response to incidents. One of the more notable changes would have been the shift in design from single-hull to double-hull construction. As well, ships, especially those flagged internationally, are required to have an International Oil Pollution Prevention Certificate that shows that they've been inspected and the equipment is performing to specification in terms of water separators and other equipment onboard that deals with the operation of the vessel.

Through this kind of layered approach, the ship design and construction, operational practices, training onboard for seafarers, safety management systems and other practices, the level of safety has been rising over time. We've seen a concomitant decline in the number of pollution incidents over time that are at least accidental in nature.

The Chair: What actions are in place for the proper cleanup of these types of spills?

Mr. Rogers: The responsibility for cleanup is multi-faceted in Canada. If there is a significant incident, the Coast Guard assumes responsibility for incident command and management.

Des améliorations notables ont été apportées à la construction et à la conception des navires, à l'équipement de bord ainsi qu'au cadre réglementaire, ce qui a permis de réduire considérablement ces déversements au fil du temps.

La présidente : Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le cadre réglementaire? Pensez-vous que les mesures actuellement en place permettent de réduire la fréquence de ces déversements?

M. Rogers : C'est une bonne question.

À la suite de certains incidents survenus dans les années 1990, notamment celui de l'*Exxon Valdez*, l'Organisation maritime internationale, l'agence spécialisée des Nations Unies chargée d'élaborer des normes et des conventions définissant les exigences en matière de conception et de construction des navires, a déployé des efforts considérables. Ces normes sont contenues dans une convention intitulée « Sauvegarde de la vie humaine en mer », ou SOLAS, ainsi que dans les codes, directives et pratiques dérivés qui sont souvent mis en œuvre par les sociétés de classification. Ceux-ci constituent essentiellement les exigences.

Parallèlement, il y a eu également des modifications à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, en particulier à l'annexe 1 de cette convention, qui est intégrée à ce que nous appelons ici, au Canada, le Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux. Ce règlement concerne également la conception et la construction des navires et les exigences en matière d'équipement relatives au pétrole et aux pétroliers.

Ces normes ont été progressivement renforcées au fil du temps ou sont devenues plus strictes, souvent en réponse à des incidents. Un des changements les plus notables a été le passage de la construction à simple coque à la construction à double coque. De plus, les navires, en particulier ceux battant pavillon international, doivent posséder un certificat international de prévention de la pollution par les hydrocarbures qui atteste qu'ils ont été inspectés et que leur équipement, notamment les séparateurs d'eau et autres équipements embarqués liés à l'exploitation du navire, est conforme aux spécifications.

Grâce à cette approche multidimensionnelle, qui englobe la conception et la construction des navires, les pratiques opérationnelles, la formation à bord des marins, les systèmes de gestion de la sécurité et d'autres pratiques, le niveau de sécurité s'est amélioré au fil du temps. Nous avons constaté une diminution concomitante du nombre d'incidents de pollution, du moins ceux de nature accidentelle.

La présidente : Quelles sont les mesures mises en place pour assurer un nettoyage adéquat de ce type de déversements?

M. Rogers : Au Canada, la responsabilité du nettoyage revêt plusieurs aspects. En cas d'incident grave, la Garde côtière assume la responsabilité du commandement et de la gestion des

Under Part 8 of the Canada Shipping Act, we have in place currently what's called the Response Organizations Regulations and the Environmental Response Regulations. The response organizations, which are funded by industry, are based on the polluter pay principle. These organizations are essentially the first responder when there is a significant pollution event. In some cases, they have the capacity to deal with spills up to 10,000 tonnes in size, which approximately, depending on the type of oil involved, can range from several hundred thousand gallons to over a million. The response organizations must maintain minimum capacity and must have response plans. They have prescribed equipment and resources. They must provide training and training exercises, tabletop exercises and simulation. These organizations are certified by Transport Canada and inspected every three years.

I should note that, on the East Coast, there are three in particular. There's the Eastern Canada Response Corporation, the Point Tupper Marine Services and the Atlantic Environmental Response Team.

These regulations are undergoing amendments right now in order to update and reflect faster response times, for instance, as well as to streamline their design.

The Chair: Thank you.

There is interest in a second round, but, sadly, there is not enough time for a second round. I'd like to thank our witnesses tonight, Mr. Tessier, Ms. Mackey, Mr. Rogers and Mr. Marier. You didn't get a chance to speak, but we really appreciate your presence. Thank you for coming, everyone.

We now welcome our second panel. From the Impact Assessment Agency of Canada, we have Mr. Brent Parker, Director General, Review Panels and Regional/Strategic Assessment; and by video conference, we have Anjala Puvananathan, Director General, Projects (East). Also from Environment and Climate Change Canada, we have Clare Demerse, Director, Oil, Gas and Alternative Energy, Environmental Protection Branch.

Welcome and thank you for being here this evening.

Brent Parker, Director General, Review Panels and Regional/Strategic Assessment, Impact Assessment Agency of Canada: Thank you very much for having us here this evening. I would like to acknowledge we are on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

opérations. En vertu de la partie 8 de la Loi sur la marine marchande du Canada, nous avons, à l'heure actuelle, le Règlement sur les organismes d'intervention et le Règlement sur les interventions environnementales. Les organismes d'intervention, qui sont financés par l'industrie, sont fondés sur le principe du pollueur-payeur. Ces organismes sont généralement les premiers à intervenir en cas d'événement de pollution important. Dans certains cas, ils ont la capacité de traiter des déversements pouvant atteindre 10 000 tonnes, ce qui, selon le type de pétrole concerné, peut représenter entre plusieurs centaines de milliers et plus d'un million de gallons. Les organismes d'intervention doivent maintenir une capacité minimale et disposer de plans d'intervention. Ils doivent disposer d'équipements et de ressources prescrits. Ils doivent organiser de la formation et des exercices d'entraînement, des exercices sur table et des simulations. Ces organismes sont certifiés par Transports Canada et inspectés tous les trois ans.

Je dois préciser qu'il en existe trois en particulier sur la côte Est : la Société d'intervention maritime, Est du Canada Ltée, ou SIMEC, Point Tupper Marine Services et Atlantic Environmental Response Team.

Ces règlements sont en cours de mise à jour afin de refléter, par exemple, des temps de réponse plus rapides, ainsi que pour en rationaliser la présentation.

La présidente : Merci.

Nous aurions bien voulu avoir un deuxième tour, mais, malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de le faire. Je tiens à remercier nos témoins de ce soir, M. Tessier, Mme Mackey, M. Rogers et M. Marier, qui n'a pas eu l'occasion de prendre la parole, mais dont la présence nous a été très précieuse. Merci à tous d'être venus.

Nous souhaitons la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. De l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, nous accueillons M. Brent Parker, directeur général, Commission d'examen et évaluation stratégique et régionale, et, par vidéoconférence, Mme Anjala Puvananathan, directrice générale, Projets (Est). Du ministère de l'Environnement et du Changement climatique, nous accueillons Mme Clare Demerse, directrice, Pétrole, gaz et énergie de remplacement, Direction générale de la protection de l'environnement.

Bienvenue et merci d'être présents ce soir.

Brent Parker, directeur général, Commission d'examen et évaluation stratégique et régionale, Agence d'évaluation d'impact du Canada : Merci beaucoup de nous accueillir ici ce soir. Je tiens à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinaabe.

[Translation]

We are pleased to appear before the committee today to talk about the work of the Impact Assessment Agency of Canada.

[English]

The agency's main responsibility is to conduct impact assessments of major projects. We also undertake regional assessments that look at prospective development on a regional basis to identify issues in advance, including cumulative effects.

Impact assessment is a project planning tool, and the act provides an open and transparent process and forum to address the effects of projects, coordinate Crown consultation and meet the duty to consult while obtaining public input.

[Translation]

Assessments ensure that issues are identified in advance so that adverse effects in federal areas can be prevented or mitigated.

[English]

The act applies to major projects like large mines, nuclear facilities and ports. Projects subject to the act are identified in the regulations, which set out the types and sizes of projects the act applies to.

Since the coming into force in 2019, approximately nine projects per year have entered the process. Individual projects are subject to an initial assessment, which includes consultations with Indigenous groups and the public, identification of key issues and then a determination by the agency as to whether to complete a comprehensive impact assessment.

Approximately 40% of projects have completed the process at this stage, with early decisions well within six months. Only the most complex projects with the potential for serious adverse effects in federal jurisdiction require a more comprehensive assessment.

[Translation]

For these projects, the agency is reforming its processes to complete assessments within two years.

[English]

There is flexibility in our current framework to do this through a number of measures, such as focusing on key issues in federal jurisdiction and reducing information requirements on

[Français]

Nous sommes heureux de comparaître devant le comité aujourd'hui pour parler des travaux de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

[Traduction]

La principale responsabilité de l'agence est de réaliser des évaluations d'impact pour les grands projets. Nous effectuons également des évaluations régionales qui permettent d'examiner les projets de développement sur une base régionale afin de cerner les problèmes en amont, notamment les effets cumulatifs.

L'évaluation d'impact est un outil utilisé pour planifier les projets, et la loi prévoit un processus et une tribune ouverts et transparents pour évaluer les effets des projets, coordonner les consultations de la Couronne et s'acquitter de l'obligation de consulter, et obtenir l'avis du public.

[Français]

Les évaluations visent à cerner les problèmes en amont afin de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs dans des domaines relevant de la compétence fédérale.

[Traduction]

La loi s'applique aux grands projets, comme les grandes mines, les installations nucléaires et les ports. Les projets assujettis à la loi sont définis dans le règlement, qui détermine les types et la taille des projets visés par la loi.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2019, environ neuf projets par année sont soumis au processus. Chaque projet fait l'objet d'une évaluation initiale, qui comprend des consultations avec les groupes autochtones et le public, et la détermination des principaux problèmes, puis l'agence décide s'il est nécessaire de réaliser une évaluation exhaustive.

Environ 40 % des projets ont maintenant terminé le processus, et les premières décisions ont été prises dans un délai de six mois. Seuls les projets les plus complexes susceptibles d'avoir des effets négatifs graves dans des secteurs de compétence fédérale doivent faire l'objet d'évaluations plus approfondies.

[Français]

Pour ces projets, l'agence est en train de réformer ses processus afin de terminer les évaluations dans un délai de deux ans.

[Traduction]

Le cadre actuel offre une certaine souplesse à cet égard grâce à un certain nombre de mesures, comme se concentrer sur les principaux enjeux relevant de la compétence fédérale et réduire

proponents by relying on and deferring to provincial processes where they exist.

[Translation]

Co-operation with provinces is also key to meeting accelerated timelines and is a major focus for the agency. We have been working with provincial counterparts to develop agreements to implement a “one project, one review” approach.

[English]

In light of the focus of your study, I will take a moment to highlight regional assessment as a tool that the Impact Assessment Agency has used to support more efficient and effective processes.

In 2019, the Minister of the Environment and Climate Change launched the Regional Assessment of Offshore Oil and Gas Exploratory Drilling East of Newfoundland and Labrador. Its purpose was to improve the effectiveness and efficiency of the federal assessment process for future offshore drilling projects specifically.

Regional assessments can generally support more focused project-specific impact assessments or, in specific circumstances, can enable the exclusion of certain projects from an impact assessment altogether. This is what has happened here. A ministerial regulation was created which excludes exploratory drilling projects that meet conditions set out in the regulation from the requirement to undergo a specific federal impact assessment.

[Translation]

This approach provides industry with predictability and certainty while maintaining our marine conservation and protection objectives.

[English]

Under the Canadian Environmental Assessment Act, 2012, offshore projects required a project specific assessment, taking between two to three years to complete. The regional assessment enabled us to look at the issues once, consult once and put in place standard mitigation measures, thereby providing greater certainty and a much more efficient process overall without any reduction in environmental protection.

les exigences en matière d’information pour les promoteurs en se fiant aux processus provinciaux et en s’y remettant lorsqu’il y a chevauchement.

[Français]

La collaboration avec les provinces est également essentielle pour respecter les délais accélérés et elle représente une grande priorité pour l’agence. Nous avons travaillé avec nos homologues provinciaux pour développer des ententes afin de mettre en œuvre une approche « un projet, une évaluation ».

[Traduction]

À la lumière de l’objet de votre étude, je vais prendre un moment pour souligner que l’évaluation régionale est un outil que l’Agence d’évaluation d’impact a utilisé pour appuyer une évaluation des projets plus efficiente et efficace.

En 2019, le ministre de l’Environnement et du Changement climatique a lancé l’Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l’est de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle visait à améliorer l’efficacité et l’efficience du processus fédéral d’évaluation environnementale pour les futurs projets de forage exploratoire extracôtier en particulier.

Les évaluations régionales peuvent généralement appuyer des évaluations d’impact plus ciblées propre à chaque projet plus tard, ou dans des circonstances particulières, peuvent permettre l’exclusion d’une évaluation d’impact pour certains projets. C’est ce qui s’est passé ici. Un règlement ministériel pour les projets d’exploration pétrolière et gazière dans la zone d’étude a été créé, qui exclut les projets de forage exploratoire qui répondent aux conditions énoncées dans le règlement de l’exigence de faire l’objet d’une évaluation d’impact fédérale propre au projet.

[Français]

Cette approche offre à l’industrie prévisibilité et certitude, tout en maintenant nos objectifs de conservation et de protection marines.

[Traduction]

En vertu de la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale, 2012, les projets extracôtiers devaient faire l’objet d’une évaluation spécifique, qui prenait entre deux et trois ans. L’évaluation régionale nous a permis d’examiner les questions une seule fois, de mener une seule consultation et de mettre en place des mesures d’atténuation standard, offrant ainsi une plus grande certitude et un processus beaucoup plus efficace, sans pour autant réduire la protection de l’environnement.

[Translation]

As a result of the regional assessment and exemption regulation, offshore exploratory drilling projects can proceed through review as quickly as 90 days.

[English]

Any proposed offshore production activities are still required to enter the impact assessment process and would not be excluded by these regulations. For such projects, IAAC works closely with the regulator to ensure an efficient assessment process, implementing the measures I mentioned to get assessments completed within two years.

Thank you for the opportunity, and we are happy to take questions.

The Chair: Thank you.

In the first round, there will be five minutes for questions and answers.

Senator Arnot: I have three questions for each of the witnesses. I will provide the questions and you can respond in writing, please, because I don't want to take more time, which is very precious.

Ms. Demerse, question one: The oil and gas emissions cap is not yet enacted. What binding interim expectation does your agency have in communicating to offshore proponents for the 2026 to 2030 window?

Second: Will Environment and Climate Change Canada require project-level emissions budgets aligned to the sector cap? What happens if the actuals exceed the projections after first oil?

Third: When will the ECCC mandate public release of baseline and follow-up wildlife ecosystem monitoring data sets for offshore operations?

Mr. Parker, with respect to the Impact Assessment Agency of Canada, will IAAC commit to regional cumulative effects assessment for Newfoundland offshore — for instance, noise, discharges and traffic — that precede and therefore guide individual project reviews?

[Français]

Grâce à l'évaluation régionale et au règlement d'exclusion, les projets de forage exploratoires extracôtiers peuvent être examinés en seulement 90 jours.

[Traduction]

Toutes les activités d'exploitation et de production pétrolières et gazières extracôtières proposées doivent tout de même faire partie du processus d'évaluation d'impact et ne seraient pas exclues par ce règlement. Pour ce qui est des projets de production pétrolière et gazière, l'AEIC travaille en étroite collaboration avec l'organisme de réglementation afin d'assurer un processus d'évaluation efficace, en mettant en œuvre les mesures dont je viens de parler pour que les évaluations soient terminées dans un délai de deux ans.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

La présidente : Merci.

Nous commençons la première série avec des tours de cinq minutes, question et réponse comprise.

Le sénateur Arnot : J'ai trois questions pour chacun des témoins. Je vais vous les poser et vous pourrez y répondre par écrit, si vous voulez bien, car je ne veux pas monopoliser plus de temps, qui est très précieux.

Madame Demerse, première question : le plafond des émissions de pétrole et de gaz n'est pas encore en vigueur. Quelles sont les attentes provisoires contraignantes de votre ministère en matière de communication avec les promoteurs extracôtiers pour la période de 2026 à 2030?

Deuxième question : Environnement et Changement climatique Canada exigera-t-il que les budgets d'émissions des projets soient alignés sur le plafond sectoriel? Que se passera-t-il si les chiffres réels dépassent les projections après la première production de pétrole?

Troisième question : quand ECCC exigera-t-il la publication des ensembles de données de référence et de suivi de la surveillance des écosystèmes fauniques pour les activités extracôtières?

Monsieur Parker, en ce qui concerne l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, l'AEIC s'engagera-t-elle à réaliser une évaluation des effets cumulatifs régionaux pour les activités extracôtières à Terre-Neuve — par exemple, le bruit, les rejets et le trafic — qui précédera et orientera donc l'examen des projets particuliers?

Second: The emissions cap is only proposed. How will panels treat greenhouse gas significance and mitigation credibility so approvals are resilient if, in fact, the final cap is tighter?

Third: How will IAAC track post-decision conditions, wildlife, spill response, Indigenous knowledge integration and escalating when performance lags?

To Ms. Puvananathan, what is your policy when a proponent seeks schedule certainty but baseline data — for instance, seabirds, marine mammals — are seasonally incomplete? Do you pause the clock?

Second: This is important for me. Can you point to recent decisions made by IAAC where Indigenous knowledge changed the scope, routing or conditions for an offshore project?

Third: What percentage of follow-up programs for East Coast offshore files meet reporting deadlines? How do you make those metrics public?

Thank you. If I get the answers in writing, that is fine.

The Chair: For each witness, there are three questions for written answers. Usually, a couple of weeks is what we would like to see as far as the answers coming in. Thank you.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I do not know whether I should address the Impact Assessment Agency or Environment and Climate Change Canada, so you will need to let me know.

Offshore oil and gas platforms have a significant footprint at all stages, from exploration to decommissioning, due to greenhouse gas emissions from gas flaring, methane leaks, offshore infrastructure and the massive amounts of power needed to run their operations.

I would like you to give me an idea of the emissions. How many megatonnes of carbon dioxide are being emitted? Is that number going up or down? Are the thresholds being respected? What can you tell us about this? People always say that offshore oil is cleaner than oil from Alberta. How can you measure the difference?

Deuxièmement : le plafond d'émissions n'est qu'une proposition. Comment les commissions traiteront-elles l'importance des gaz à effet de serre et la crédibilité des mesures d'atténuation afin que les autorisations soient résilientes si, en fait, le plafond final est plus strict?

Troisièmement : comment l'AEIC assurera-t-elle le suivi des conditions postérieures à la décision, de la faune, des interventions en cas de déversement, de l'intégration des connaissances autochtones et de l'escalade en cas de retards d'exécution?

Madame Puvananathan, quelle est votre politique lorsqu'un promoteur demande une certitude quant au calendrier, mais que les données de référence — par exemple, les oiseaux marins, les mammifères marins — sont incomplètes en raison des variations saisonnières? Suspendre le délai?

Deuxièmement : ceci est important pour moi. Pouvez-vous citer des décisions récentes de l'AEIC où les connaissances autochtones ont modifié la portée, le tracé ou les conditions d'un projet extracôtier?

Troisièmement : quel pourcentage des programmes de suivi des dossiers extracôtier respectent les délais de rapport? Comment rendez-vous ces mesures publiques?

Merci. Si je peux obtenir les réponses par écrit, cela me convient.

La présidente : Chaque témoin doit répondre par écrit à trois questions. En général, nous aimons recevoir les réponses dans un délai de deux semaines. Merci.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne sais pas si je dois m'adresser à l'Agence d'évaluation d'impact ou à Environnement et Changement climatique Canada, donc vous me le direz.

Les plateformes pétrolières et gazières extracôtieres ont une empreinte notable à tous les stades, que ce soit l'exploration ou le démantèlement, en raison des émissions de gaz à effet de serre provenant du torchage de gaz, des fuites de méthane, des infrastructures extracôtieres et des quantités massives d'énergie nécessaires pour alimenter leurs opérations.

J'aimerais que vous me donniez une idée des émissions. Combien de mégatonnes d'émission de dioxyde de carbone sont-elles émises? Est-ce qu'on est en croissance ou en décroissance? Est-ce que les seuils sont respectés? Que pouvez-vous nous dire de ce côté? On dit toujours que le pétrole extracôtier est plus propre que ce qui se passe avec le pétrole de l'Alberta. Comment pouvez-vous mesurer cette différence?

Clare Demerse, Director, Oil, Gas and Alternative Energy, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada: Thank you very much for the question. It is an excellent question.

With regard to the numbers, I will provide you with a written response.

[*English*]

I will speak to some of the questions you have raised. In terms of the numbers and whether or not it is growing in the offshore, we'll get you some specifics in writing. Thank you for that.

Senator Miville-Dechêne: Can you speak about trends?

Ms. Demerse: I will speak about a couple of things.

First, in terms of my role — since I did not make opening comments — I am the Director of the Oil, Gas and Alternative Energy division in the Environmental Protection Branch at ECCC. That means I am responsible for the management of air emissions from the upstream, including offshore, and downstream oil and gas sector.

We have a number of regulations that are relevant, some of which you mentioned, in our current existing regulations. We have regulation, for example, to manage methane emissions from oil and gas. Those have been in effect since 2018. The 2018 regulations do apply currently to the offshore, although they were designed for when there were equivalent provisions provided under the offshore regulatory regime that you have been hearing about in your first panel through the Accord Acts that our regulations would then stand down. We have deemed in 2024 that these changes made through the Accord Acts have been such that we feel they have met equivalent provisions and our regulations could stand down. We have not done that yet because we are in the process of developing enhanced oil and gas methane regulations that are designed to work towards a government target of a 75% reduction in oil and gas methane in 2030. We published draft regulations in December 2023 which would not apply to the offshore because of the changes that have been made and because of the approach that is now in place under the offshore framework regulations.

That is a long way to say methane regulation and the methane thing you pointed to is an important part of the question. We also have air pollution regulations, regulations involving organic compounds, et cetera.

Clare Demerse, directrice, Pétrole, gaz et énergie de remplacement, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada : Merci beaucoup pour la question. C'est une excellente question.

Pour ce qui est des chiffres, ce que je vais faire, c'est vous fournir une réponse écrite.

[*Traduction*]

Je vais répondre à quelques questions que vous avez posées. En ce qui concerne les chiffres et la question de savoir si le secteur extracôtier est en croissance ou non, nous vous fournirons des détails par écrit. Je vous remercie.

La sénatrice Miville-Dechêne : Pouvez-vous nous parler des tendances?

Mme Demerse : Je vais aborder plusieurs points.

Tout d'abord, en ce qui concerne mon rôle — puisque je n'ai pas fait de déclaration liminaire —, je suis directrice de la division Pétrole, gaz et énergie de remplacement au sein de la Direction générale de la protection de l'environnement à ECCC. Cela signifie que je suis responsable de la gestion des émissions atmosphériques provenant des secteurs en amont, y compris le secteur extracôtier, et en aval du pétrole et du gaz.

Nous avons plusieurs règlements pertinents, dont certains que vous avez mentionnés, dans notre réglementation actuelle. Nous avons par exemple une réglementation pour gérer les émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz. Elle est en vigueur depuis 2018. La réglementation de 2018 s'applique effectivement au secteur extracôtier, même si elle a été conçue pour le moment où des dispositions équivalentes seraient prévues dans le régime réglementaire extracôtier dont vous avez entendu parler lors de votre première table ronde, par le truchement des lois de mise en œuvre des accords qui rendraient alors notre réglementation caduque. Nous avons estimé en 2024 que les modifications apportées par les lois de mise en œuvre des accords étaient telles qu'elles répondraient à des dispositions équivalentes et que nos règlements pouvaient être abrogés. Nous ne l'avons pas encore fait, car nous sommes en train d'élaborer une réglementation renforcée sur le méthane provenant du pétrole et du gaz, qui visent à atteindre l'objectif gouvernemental de réduction de 75 % des émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz d'ici 2030. Nous avons publié en décembre 2023 un projet de règlement qui ne s'appliquerait pas à l'extracôtier en raison des changements qui ont été apportés et de l'approche qui est désormais en place dans la réglementation des activités extracôtières.

C'est un long détour pour dire que la réglementation sur le méthane et la question que vous avez soulevée sont des éléments importants. Nous avons également des règlements sur la pollution atmosphérique, les composés organiques, etc.

You mentioned the performance of the offshore from an emissions perspective relative to other types of oil and gas in Canada. That is generally correct. The offshore is less emissions intensive than other types. Let me send you that in writing as well to make sure. We do have a team at ECCC that produces the national inventory report of emissions every year. They use many techniques, surveys and other types of monitoring to determine emissions. I want to go to that team and get you the best data. They are tracking at a subsector level. We have very good data according to international UNFCCC requirements. We are happy to provide that to the committee.

Vous avez mentionné les performances de l'exploitation extracôtier pour les émissions par rapport à d'autres types de pétrole et de gaz au Canada. C'est globalement exact. L'exploitation extracôtier génère moins d'émissions que les autres types d'exploitation. Je vous enverrai également ces données par écrit pour le confirmer. Une équipe au sein d'ECCC produit chaque année le rapport national sur l'inventaire des émissions. Elle utilise de nombreuses techniques, enquêtes et autres formes de surveillance pour déterminer les émissions. Je vais m'adresser à elle pour vous fournir les meilleures données possibles. Elle effectue un suivi au niveau des sous-secteurs. Nous disposons de données très fiables, conformes aux exigences internationales de la CCNUCC. Nous serons heureux de les fournir au comité.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I tried to follow your comments about methane. Does that mean we have not met our targets and are unable to control methane emissions or leaks? You say you want to cut them by 75%. Where are we with that?

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai essayé de vous suivre dans ce que vous avez dit sur le méthane. Est-ce que cela veut dire qu'on n'a pas atteint nos cibles et qu'on n'arrive pas à contrôler les émissions ou les échappements de méthane? Vous dites que vous voulez les diminuer de 75 %. Où est-ce qu'on en est?

Ms. Demerse: This is an excellent question.

Mme Demerse : C'est une excellente question.

[*English*]

We have two levels of methane emissions that we have been working towards. The 2018 regulations we put in place are aiming to reduce methane emissions by 40% to 45% below the 2012 level in 2025. Our assessment is that we are on track. Emissions data always lags, so even though it is 2025, we are working with 2023 data, but we are confident we are on track to achieve those requirements. This is for the oil and gas sector as a whole. Those include the offshore sector.

[*Traduction*]

Nous avons deux niveaux d'émissions de méthane sur lesquels nous travaillons. La réglementation que nous avons mise en place en 2018 vise à réduire les émissions de méthane de 40 à 45 % par rapport au niveau de 2012 d'ici 2025. Selon notre évaluation, nous sommes en bonne voie. Les données sur les émissions sont toujours décalées, donc même si nous sommes en 2025, nous travaillons avec les données de 2023, mais nous sommes convaincus que nous sommes en bonne voie pour atteindre ces exigences. Cela vaut pour l'ensemble du secteur pétrolier et gazier, y compris le secteur extracôtier.

However, because those regulations have been successful and they have been implemented in three jurisdictions through provincial equivalency agreements in B.C., Alberta and Saskatchewan, and because we have seen low-cost and very effective methane reduction performance, we are now working towards stronger methane regulations that would increase both the environmental ambition in terms of moving from 40% to 45% to 75% as well as the scope of the methane emissions that are covered.

Cependant, comme ces réglementations ont été couronnées de succès et qu'elles ont été mises en œuvre dans trois provinces grâce à des accords d'équivalence provinciaux en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, et comme nous avons constaté des résultats très efficaces et peu coûteux en matière de réduction du méthane, nous travaillons actuellement à l'élaboration de réglementations plus strictes qui permettraient d'augmenter à la fois l'ambition environnementale, en passant de 40 à 45 %, puis à 75 %, et l'étendue des émissions de méthane couvertes.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Miville-Dechêne: I await your written responses. Please make sure to send them to our clerk.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'attends vos réponses écrites. En fait, vous les enverrez plutôt à notre greffière.

The Chair: With the numbers.

La présidente : Pour les chiffres.

Senator Miville-Dechêne: With the numbers.

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour les chiffres.

[English]

Senator McCallum: Madam Chair, let me try one more time.

Bill C-49 makes clear that the Crown may rely on the regulator. It says that the Crown

may rely on the regulator to consult with Indigenous peoples respecting any potential adverse impact of a work or activity in the offshore area on existing Aboriginal and treaty rights.

I had asked this to the first panel. When we did Bill C-49, the Mi'kmaq communities told us that they had not been consulted. I see now that they have taken the case to Federal Court. A major point of contention is the lack of environmental assessment for the approximately 78 annual oil tanker trips, totalling 2,340 throughout the project's lifespan. One question here is, is that just for one project, and are there more tankers than this?

These tankers will traverse through and around critical Indigenous fishing zones and risk harm to species such as the endangered Atlantic salmon, whales and vulnerable marine ecosystems. The litigants in the case argued that the assessment did not properly evaluate the risk of oil tankers shipping oil through critical Indigenous fishing grounds.

The government allegedly gave the duty to consult a low designation due to the project's distance from land. Some have said consultations were thorough, but MTI never agreed to that designation and maintained it was not given enough time and resources to weigh in and get information on how marine shipping could impact the environment, especially the Atlantic salmon that migrates between the Bay of Fundy and Bay du Nord.

How are cumulative effects assessed across all the projects that exist? They don't only affect little local areas; they go throughout. Who does that cumulative impact when we look at seismic activity and the emissions from the tankers? I understand that they emit a lot of gas. When you are consulting with the different groups and different projects, do you bring to them all the cumulative impacts so they can make an informed decision? How does that all work? How many regulators are there anyway?

Mr. Parker: Thank you for the questions. There are a lot of different layers to that question. I'll start off, but I'll ask my colleague Ms. Puvananathan to fill in some of the details on the Bay du Nord project.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Madame la présidente, permettez-moi de réessayer.

Le projet de loi C-49 précise que la Couronne peut s'en remettre à l'organe de réglementation. Il dit que la Couronne

[...] peut recourir à la Régie pour la consultation des peuples autochtones du Canada sur les effets négatifs potentiels d'une activité dans la zone extracôtière sur les droits existants ancestraux et issus de traités [...]

J'avais posé cette question aux témoins du premier groupe. Lorsque nous avons élaboré le projet de loi C-49, les collectivités micmaques nous ont dit qu'elles n'avaient pas été consultées. Je constate maintenant qu'elles ont porté l'affaire devant la Cour fédérale. L'un des principaux points de discorde est l'absence d'évaluation environnementale pour les quelque 78 voyages annuels de pétroliers, soit un total de 2 340 voyages pendant toute la durée du projet. Une question se pose ici : s'agit-il d'un seul projet, et y a-t-il plus de pétroliers?

Ces pétroliers traverseront et contourneront des zones de pêche autochtones essentielles et risquent de nuire à des espèces telles que le saumon de l'Atlantique, en voie de disparition, les baleines et les écosystèmes marins vulnérables. Les parties au litige ont fait valoir que l'évaluation n'avait pas correctement mesuré le risque que représentent les pétroliers transportant du pétrole à travers des zones de pêche autochtones essentielles.

Le gouvernement aurait accordé une faible importance à l'obligation de consulter en raison de l'éloignement du projet de la terre ferme. Certains ont dit que les activités de consultation avaient été approfondies, mais MTI n'a jamais convenu de cette désignation et a maintenu qu'elle n'avait pas eu suffisamment de temps et de ressources pour évaluer et obtenir des informations sur l'impact du transport maritime sur l'environnement, en particulier sur le saumon de l'Atlantique qui migre entre la baie de Fundy et Bay du Nord.

Comment les effets cumulatifs sont-ils évalués pour l'ensemble des projets? Ils n'affectent pas seulement de petites zones locales, ils s'étendent à l'ensemble du territoire. Qui évalue cet effet cumulatif lorsque l'on examine l'activité sismique et les émissions des pétroliers? Je comprends qu'ils émettent beaucoup de gaz. Lorsque vous menez des activités de consultation avec les différents groupes sur les différents projets, leur présentez-vous tous les effets cumulatifs afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée? Comment cela fonctionne-t-il? Combien y a-t-il d'organes de réglementation au juste?

M. Parker : Merci pour ces questions. Cette question comporte de nombreux aspects différents. Je vais commencer, mais je demanderai à ma collègue, Mme Puvananathan, de vous donner quelques détails supplémentaires sur le projet de Bay du Nord.

In general, I think everybody here will know that our consultation obligations are grounded in the Constitution and the duty to consult obligations that fall under that due to the potential for adverse effects from the development of projects or the Crown conduct. That's our starting place. Then, as you say, there is an approach that the agency puts in place for each project to look at how could potential impacts from a project move through a pathway of effect to impact an Aboriginal treaty or right?

In the case of offshore, I think the example that you use is critical, because Atlantic salmon is one of the key migratory species that potentially could be impacted through the potential effects of a project that is very far away from the traditional territories of First Nations that we have consulted with.

When you look at the approach that was taken, just generally, there are a number of different ways in which we will look at the potential pathways of effects. But then, as you touched on, there are also the cumulative effects from different projects in the region. So on the regional assessment that was undertaken, that's one of the ways.

I spoke in my opening remarks largely to the regulation that was put in place, but another major outcome from that assessment was to put in place a steering committee that does an annual report on all of the different follow-up actions that are happening from the regional assessment. That includes looking at cumulative effects. There are specific elements there that touch on migratory species like Atlantic salmon. There is an annual report that we put out. It is on our registry site at the Impact Assessment Agency. All of that information is publicly available for any participants in project-specific reviews like the Bay du Nord, but it also is required that the agency look at cumulative effects under each project's specific impact assessment. So all of that information is brought forward.

Specifically on the project, maybe this is where I will turn to you, Anjala, to speak to Bay du Nord and how that assessment and consultation process was actually run.

Anjala Puvananathan, Director General, Projects (East), Impact Assessment Agency of Canada: Thank you, senator, and thank you, Brent.

Senator, I think what I will add is that in relation to a Crown conduct such as an environmental assessment or impact assessment process, we are assessing the specific project proposed. We are also looking at cumulative effects in terms of other projects.

In this particular instance, there were concerns expressed about downstream effects such as shipping and transportation of oil. As you will recall from the first panel, there are regulatory

En général, je pense que tout le monde ici sait que nos obligations de consultation sont fondées sur la Constitution et le devoir de consultation qui en découle en raison des effets négatifs potentiels de l'exécution de projets ou de la conduite de la Couronne. C'est notre point de départ. Ensuite, comme vous le dites, l'Agence met en place une approche pour chaque projet afin d'examiner comment les impacts potentiels d'un projet pourraient se répercuter sur un traité ou un droit autochtone.

Dans le cas des activités extracôtières, je pense que l'exemple que vous utilisez est crucial, car le saumon de l'Atlantique est l'une des principales espèces migratrices qui pourraient être touchées par les effets potentiels d'un projet très éloigné des territoires traditionnels des Premières Nations que nous avons consultées.

Si l'on examine l'approche qui a été adoptée, de manière générale, nous pouvons examiner les voies d'impact potentielles de plusieurs façons, mais ensuite, comme vous l'avez mentionné, il y a aussi les effets cumulatifs des différents projets dans la région. C'est donc l'une des façons dont nous avons procédé dans le cadre de l'évaluation régionale qui a été réalisée.

Dans ma déclaration liminaire, j'ai surtout parlé de la réglementation en place, mais un autre résultat important de cette évaluation a été la création d'un comité directeur qui rédige un rapport annuel sur toutes les différentes mesures de suivi qui découlent de l'évaluation régionale. Cela comprend l'examen des effets cumulatifs. Certains éléments précis concernent les espèces migratrices, comme le saumon de l'Atlantique. Nous publions un rapport annuel. Il est disponible sur le site de l'Agence d'évaluation d'impact. Toutes ces données sont accessibles au public pour tous les participants aux examens propres à des projets, comme celui de Bay du Nord, mais l'Agence est également tenue d'examiner les effets cumulatifs dans le cadre de l'évaluation d'impact propre à chaque projet. Tous ces renseignements sont donc communiqués.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet, je vais peut-être me tourner vers vous, madame Puvananathan, pour parler de Bay du Nord et du déroulement de ce processus d'évaluation et de consultation.

Anjala Puvananathan, directrice générale, Projets (Est), Agence d'évaluation d'impact du Canada : Merci, madame la sénatrice, et merci, M. Parker.

Madame McCallum, j'ajouterais qu'en ce qui concerne les activités de la Couronne, notamment les processus d'évaluation environnementale ou d'évaluation des impacts, nous évaluons le projet proposé. Nous examinons également les effets cumulatifs d'autres projets.

Dans ce cas précis, des préoccupations ont été exprimées au sujet des effets en aval, tels que le transport maritime et le transport du pétrole. Comme vous vous souviendrez, on a

frameworks in place to manage effects associated with the shipping. The assessment was focused on the proposed project, and the decision was made around the project that was essentially for extracting oil and gas off the coast as opposed to the entire life cycle of the project because there are other regulatory frameworks in place to manage those other issues.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Galvez: My question is for Mr. Parker. I think that we will all agree that marine and coastal ecosystems sustain abundant life and uphold the lives and livelihoods of millions of people who depend on them for essential human rights, including access to food, a decent standard of living, health, employment, a clean, healthy and sustainable environment and preservation of cultural heritage. Yet, each phase of offshore oil and gas activities poses a serious threat to these vital marine and coastal ecosystems and the rights they support.

We were in this committee when we agreed and passed the modifications, the modernization of the impact assessment so that we will consider regional assessment, cumulative effects and the impacts of global warming. We just heard from the previous panel that there will be 17, in total 36, parcels waiting for bids for exploitation. You just said that the exploratory actions are put aside and we're not going to study the impacts because we will go directly to extraction and shipping.

Can you please walk me through how you are going to conduct regional cumulative global warming for 36 parcels of exploitation in two months? Specifically, given the fact that most of the environmental variables come from satellites that we rent from the Americans but now we don't have access to them and we don't have our own satellites, how are we going to do this, to do the one evaluation quickly, stop red tape and get a permit in two months?

Mr. Parker: I'll take that question. Thank you.

Just to clarify the different layers of regulation that we're talking about, I'll just go back to clarify something in my remarks. The regulation that I mentioned that the minister put in place for exploratory drilling is essentially an exemption for just the exploratory drilling dimension, which is an ephemeral activity. It's sort of —

Senator Galvez: It's similar to fracking, so there is impacts.

Mr. Parker: There is impact, but what we found and the reason that the regulation was put in place was because of all of the exploratory drilling projects that have happened up to date,

souligné au cours de la discussion avec le premier groupe que des cadres de réglementation sont destinés à gérer les effets du transport maritime. L'évaluation portait sur le projet proposé, et la décision a été prise en fonction du projet qui consistait essentiellement à extraire du pétrole et du gaz au large des côtes, plutôt que sur l'ensemble du cycle de vie du projet, car d'autres cadres de réglementation permettent de gérer ces autres enjeux.

La sénatrice McCallum : Merci.

La sénatrice Galvez : Ma question s'adresse à M. Parker. Je pense que nous convenons tous que les écosystèmes marins et côtiers abritent une vie abondante et assurent la subsistance de millions de personnes qui en dépendent pour leurs droits fondamentaux, notamment l'accès à la nourriture, un niveau de vie décent, la santé, l'emploi, un environnement propre, sain et durable, et la préservation du patrimoine culturel. Pourtant, chaque phase des activités pétrolières et gazières extracôtières représente une menace sérieuse pour ces écosystèmes marins et côtiers vitaux et les droits qu'ils soutiennent.

À une réunion de notre comité, nous avons approuvé et adopté les modifications, la modernisation de l'évaluation d'impact, afin de prendre en compte l'évaluation régionale, les effets cumulatifs et les impacts du réchauffement climatique. Nous venons d'entendre les témoins du groupe précédent dire qu'il y aura 17 parcelles, soit 36 au total, en attente d'offres d'exploitation. Vous venez de dire que les activités exploratoires sont mises de côté et que nous n'allons pas en étudier les impacts, car nous allons passer directement à l'extraction et au transport.

Pouvez-vous m'expliquer comment vous allez mener une évaluation régionale cumulative du réchauffement climatique pour 36 parcelles d'exploitation en deux mois? Plus précisément, étant donné que la plupart des variables environnementales proviennent de satellites que nous louons aux Américains, mais que nous n'y avons plus accès et que nous ne disposons pas de nos propres satellites, comment allons-nous faire pour mener rapidement cette évaluation, mettre fin aux formalités administratives et délivrer un permis en deux mois?

M. Parker : Je vais répondre à cette question. Merci.

Pour clarifier les différents niveaux de réglementation dont nous parlons, je vais revenir sur un point de ma déclaration. La réglementation que j'ai mentionnée et que le ministre a mise en place pour les forages exploratoires est essentiellement une exemption qui ne concerne que les forages exploratoires, qui sont une activité éphémère. C'est en quelque sorte...

La sénatrice Galvez : C'est similaire à la fracturation hydraulique, donc il y a des impacts.

M. Parker : Il y a des impacts, mais ce que nous avons constaté et la raison pour laquelle la réglementation a été mise en place, c'est que tous les projets de forage exploratoire réalisés à

they essentially had the same standard mitigation measures applied to them. When we looked at the regional assessment that was done, it was done by an independent, five-member committee that was set up in 2023. They took two years to do the study, and they had 41 recommendations that came out. There were different types of recommendations, and one set of recommendations related to the fact that all of these exploratory drilling projects had standard mitigations, and those could be applied across the board to other exploratory drilling in that particular region because of the geology and the similar conditions that are there. That's why that regulation was put in place. It's certainly not to say that there are not marine or conservation objectives within those conditions.

There's the annual report that I mentioned earlier that is done by a steering committee of different departments that have responsibilities in those areas. I know the committee has already heard from the Department of Fisheries and Oceans. They're one of the members of that committee that has learned through the research that came through the regional assessment. There are measures that they're following up on that came out of that particular work that when we do the review of the regulation will be fed back in. There is a feedback mechanism to improve that regulation.

To your point about the extraction, those would all go through a project-specific impact assessment. That's where they would get assessed versus the exclusion regulation that I mentioned for the exploratory drilling.

Senator Galvez: That's an incomplete answer because I asked you to walk me through the process. If you cannot do it now, I would appreciate it if you provide a written response through the clerk.

Mr. Parker: I will gladly do that.

[*Translation*]

Senator Aucoin: I am a little confused. You talked about a nine-month regional environmental assessment process, if I am not mistaken. Did I understand correctly that more complex projects fall under federal jurisdiction and that the process could take two years? Could you explain and clarify this point, please?

[*English*]

Mr. Parker: Absolutely. I can try to clarify that.

There's an impact assessment process that any project will come into, and there's an initial assessment that currently is slated to take about 60 days. If, in the course of doing that initial assessment, we determine that they are not likely significant adverse effects within federal jurisdiction and there are other

ce jour ont fait l'objet des mêmes mesures d'atténuation normalisées. Lorsque nous avons examiné l'évaluation régionale qui a été réalisée, nous avons constaté qu'elle avait été effectuée par un comité indépendant de cinq membres formé en 2023. Il leur a fallu deux ans pour mener à bien cette étude, à l'issue de laquelle ils ont formulé 41 recommandations de différentes natures, dont l'une concernait le fait que tous ces projets de forage exploratoire faisaient l'objet de mesures d'atténuation normalisées, qui pouvaient être appliquées de manière générale à d'autres forages exploratoires dans cette région en raison de la géologie et des conditions similaires qu'elle présente. C'est pourquoi cette réglementation a été mise en place. Cela ne veut certainement pas dire qu'il n'y a pas d'objectifs de protection du milieu marin ou de conservation dans ces conditions.

Il y a le rapport annuel que j'ai mentionné, qui est rédigé par un comité directeur composé de différents ministères ayant des responsabilités dans ces domaines. Je sais que le comité a déjà entendu le ministère des Pêches et des Océans. Ce dernier est l'un des membres de ce comité qui a tiré des enseignements de la recherche issue de l'évaluation régionale. Des mesures découlent de ce travail particulier et font l'objet d'un suivi. Elles seront intégrées lorsque nous réviserons le règlement. Un mécanisme de rétroaction est prévu pour améliorer ce règlement.

Pour ce qui est de l'extraction, vous avez raison, tous les projets feraient l'objet d'une évaluation d'impact spécifique. C'est là qu'ils seraient évalués par rapport au règlement d'exclusion que j'ai mentionné pour le forage exploratoire.

La sénatrice Galvez : Cette réponse est incomplète, car je vous ai demandé de m'expliquer le processus. Si vous ne pouvez pas le faire maintenant, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me fournir une réponse écrite par l'intermédiaire de la greffière.

Mr. Parker : Je le ferai avec plaisir.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Je suis un peu confus. Vous avez parlé d'une évaluation environnementale régionale d'une durée de neuf mois, si j'ai bien compris. Ai-je bien compris que si le projet est plus compliqué, il tombe sous compétence fédérale et que le processus prendra alors deux ans? Pourriez-vous expliquer et clarifier ce point, s'il vous plaît?

[*Traduction*]

Mr. Parker : Bien sûr. Je peux essayer de le clarifier.

Tout projet fait l'objet d'un processus d'évaluation des impacts, et une évaluation initiale est actuellement prévue pour une durée d'environ 60 jours. Si, au cours de cette évaluation initiale, nous déterminons qu'il n'y a pas de risques d'effets négatifs importants relevant de la compétence fédérale et que

regulatory frameworks that can manage those, such as the Fisheries Act or other federal tools that are in place, then there's a decision within that initial period of time that there's no further comprehensive assessment that's done. That was what I meant when I said a large percentage of projects are decided at that initial assessment.

If it's a more complex project with more potential for adverse impacts, then it undergoes what we refer to as a comprehensive assessment. That is currently on a timeline of two years. We're committed to a two-year timeline. We're doing a fair bit of engagement around that because, under the Impact Assessment Act, like I mentioned in my opening remarks, there are additional tools for us to be able to undertake assessments in a more focused manner in terms of the key issues that we focus in on around federal jurisdiction. In particular, we are really focusing with provinces on how to better collaborate and cooperate with them. We have some cooperation agreements that currently exist with provinces, and we're pursuing those with all provinces over this fall and hoping to land those in the near term. We have a consultation under way currently that is out there publicly on our approach to that. That's another tool that we're using to try to reduce the timelines that projects have taken in the past to this two-year commitment that the current government has made.

Senator McCallum: In 2019-20, the Impact Assessment Agency of Canada conducted the first-ever regional assessment of impacts of exploratory drilling in the offshore. Exploratory drilling projects are now excluded from project-specific federal impact assessment if they occur within the area examined and respect certain conditions.

In 2020, CBC News reported that the regional assessment committee noted in a letter to the Minister of the Environment and Climate Change that the assessment's short timeline and the size of the study area limited the committee's ability in preparing the report but also reduced public confidence in the committee's work.

What lessons did the Impact Assessment Agency of Canada learn from this first regional assessment? How have they applied that to any subsequent regional assessments? Will the regional assessment of the offshore be re-examined to take into account the assessment committee's own concerns?

Mr. Parker: Thank you for that question.

You're quite right that that was the first regional assessment that the agency conducted. There was a lot that we learned. I think one of the main challenges was, because it was the first one, we didn't have any sort of experience in how long it would take to do the engagement associated with that, which is sort of an interesting dimension because, like you raised earlier, there

d'autres cadres réglementaires permettent de les gérer, comme la Loi sur les pêches ou d'autres outils fédéraux en place, alors il est décidé, au cours de cette période initiale, qu'aucune autre évaluation approfondie ne sera effectuée. C'est ce que je voulais dire lorsque j'ai dit que le sort d'un grand pourcentage de projets est décidé lors de cette évaluation initiale.

S'il s'agit d'un projet plus complexe présentant un plus grand potentiel d'effets négatifs, il fait alors l'objet de ce que nous appelons une évaluation approfondie. Celle-ci s'étend actuellement sur une période de deux ans. Nous nous sommes engagés à respecter ce délai de deux ans. Nous avons de nombreux échanges à cet égard, car, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, la Loi sur l'évaluation d'impact nous offre des outils supplémentaires pour mener des évaluations de manière plus ciblée sur les questions clés qui relèvent de la compétence fédérale. Nous nous concentrons en particulier sur la manière de mieux collaborer et coopérer avec les provinces. Nous avons conclu des accords de coopération avec certaines provinces, et nous poursuivons ces efforts avec toutes les provinces cet automne dans l'espoir d'en conclure d'autres à court terme. Nous menons une consultation publique sur notre approche à cet égard. Il s'agit d'un autre outil que nous utilisons pour tenter de réduire les délais qui étaient nécessaires dans le passé pour mener à bien les projets, afin de respecter l'engagement de deux ans pris par le gouvernement actuel.

La sénatrice McCallum : En 2019-2020, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a mené la toute première évaluation régionale d'impact des forages exploratoires extracôtiers. Les forages exploratoires extracôtiers sont désormais exclus des évaluations d'impact fédérales s'ils ont lieu dans la zone soumise à l'examen et respectent certaines conditions.

En 2020, selon un article de CBC News, le Comité régional d'évaluation a écrit au ministre de l'Environnement et du Changement climatique que le court échéancier de l'évaluation et la taille de la zone visée limitaient sa capacité de préparer un rapport et minaient la confiance du public envers son travail.

Quelles leçons l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a-t-elle tirées de cette première évaluation régionale d'impact et comment celles-ci ont-elles été appliquées aux évaluations régionales subséquentes? Réexaminera-t-on l'évaluation régionale des projets extracôtiers pour tenir compte des préoccupations du comité d'évaluation?

M. Parker : Merci pour cette question.

Vous avez tout à fait raison, il s'agissait de la première évaluation régionale menée par l'Agence. Nous en avons beaucoup appris. Je pense que l'un des principaux défis était que, comme il s'agissait de la première évaluation, nous n'avions aucune expérience quant au temps nécessaire pour mener à bien les consultations associées, ce qui est assez intéressant,

was a lot of interest in the species, in the area, in the issues, even if there were individuals or groups that weren't necessarily in those areas and using those areas specifically. There was a lot of connection.

One of the things that we always do is a debrief with committees, whether they're regional assessment committees or panel reviews on other projects. When we do those exit interviews, they always give us feedback on how to do things better. We have a lessons learned exercise that we go through.

One of the things that we found there was they set up a large number of different community engagement sessions, which was really important at the outset. I think that was helpful in understanding what the issues were, but perhaps at the outset we didn't know how extensive the engagement would be because there was a very long lead time in terms of being able to arrange those meetings and then also create different roles that people identified they wanted to be involved in.

A really good example is that when it came to the Indigenous groups, there was extensive engagement — a lot of workshops with groups — and they decided they wanted to write one of the chapters of the report. The chapter on Indigenous knowledge became a standalone chapter, and that was something that was drafted by the group they established with the Indigenous communities. That was something that we hadn't anticipated. We didn't think we would be going down that road, so we needed to put additional resources and even additional time into that. I know they went to the minister and requested additional time for the review, and in the end, there was some that was provided.

The other thing that I think is key in this case that was interesting and unique to this first one was that they wanted to do more work, but they weren't able to do that once the committee was disbanded after the two years. One thing they did was establish a geographic information system, which is now housed with the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator that was here before us. They housed that as an evergreen system that all of the members of the ongoing steering committee contribute data into. A legacy has been built from that. That's another thing that we learned that we hadn't anticipated, but it's become a key thing for us. What is the legacy that these regional assessments are creating for both the organizations that are responsible as regulators but also the communities? There are communities and different stakeholders that continue to be involved and want to be involved in these exercises, particularly from the perspective of cumulative effects and how better to manage those over time.

car comme vous l'avez souligné, cette espèce, cette région et ces questions suscitaient beaucoup d'intérêt, même si certaines personnes ou certains groupes ne se trouvaient pas nécessairement dans ces régions et ne les utilisaient pas personnellement. Il y avait beaucoup de liens.

Nous faisons toujours le point avec les comités, qu'il s'agisse de comités d'évaluation régionaux ou de comités d'examen d'autres projets. Lorsque nous menons ces entretiens de fin de mission, ils nous donnent toujours leur avis sur la manière d'améliorer les choses. Nous faisons le bilan des enseignements à tirer des projets.

Nous avons constaté qu'ils ont organisé un grand nombre de séances de mobilisation communautaire, ce qui était vraiment important au début. Je pense que cela a été utile pour comprendre les enjeux, mais peut-être qu'au début, nous ne savions pas à quel point la participation serait importante, car il fallait beaucoup de temps pour organiser ces réunions et créer les différents rôles que les gens souhaitaient occuper.

Un exemple très révélateur est survenu lorsque des groupes autochtones, dont la mobilisation a été très forte — il y a eu de nombreux ateliers avec ces groupes —, ont décidé de rédiger l'un des chapitres du rapport. Le chapitre sur les connaissances autochtones est devenu un chapitre à part entière, rédigé par le groupe qu'ils ont créé avec les collectivités autochtones. Nous n'avions pas prévu ce dénouement. Nous ne pensions pas que nous allions dans cette direction, nous avons donc dû y consacrer des ressources supplémentaires et même des heures supplémentaires. Je sais qu'ils se sont adressés au ministre pour demander un délai supplémentaire pour l'examen, et finalement, une partie de ce délai leur a été accordée.

L'autre élément qui, à mon avis, est essentiel dans ce cas et qui était intéressant et unique dans ce premier rapport, c'est qu'ils voulaient faire plus de travail, mais ils n'ont pas pu le faire une fois que le comité a été dissous après deux ans. Ils ont notamment mis en place un système d'information géographique, qui est désormais hébergé par la Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière, qui était là avant nous. Ils l'ont hébergé sous la forme d'un système permanent auquel tous les membres du comité directeur permanent contribuent en fournissant des données. Cela a créé un legs. C'est un autre enseignement que nous avons tiré et que nous n'avions pas prévu, mais qui est devenu essentiel pour nous. Quel legs ces évaluations régionales créent-elles pour les organisations qui sont responsables en tant qu'organe de réglementation, mais aussi pour les collectivités? Des collectivités et différents intervenants continuent de s'engager et veulent participer à ces exercices, surtout en ce qui concerne les effets cumulatifs et la manière de mieux les gérer au fil du temps.

Senator Galvez: My question is for Ms. Demerse. According to the International Energy Agency, half of the world's economies are already transitioning away from fossil fuels and are at least five years past the peak in power generation from fossil fuels. According to Environment Canada and its mandate, in what way does expanding and growing Canada's offshore oil — we heard before you appeared about 36 parcels being exploited for oil. In what way will this promote clean growth and a sustainable environment?

Ms. Demerse: That's obviously a big question. I think I'll answer just in terms of talking about jurisdiction.

For the federal government, our involvement in oil and gas at Environment and Climate Change Canada and in environmental protection is on emissions. Environment and Climate Change Canada plays some other roles, which I'm happy to talk about, in terms of specifically working with the regulator, the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Energy Regulator.

In terms of greenhouse gases, which is what your question is about, our role is about emissions and reducing the impact from a GHG perspective from oil and gas as opposed to production, which is a role that is within provincial jurisdiction. We are careful to work in that area of reducing the environmental impact as opposed to having a role to play on production, since that falls to provinces.

Senator Galvez: Is Canada the only G7 country that has not reduced its emissions?

Ms. Demerse: In terms of oil and gas or overall?

Senator Galvez: Overall.

Ms. Demerse: I don't have that data in front of me, but I'm sure you're right, senator.

Senator Galvez: Thank you.

[Translation]

Senator Youance: I would like to go back to regional assessments. One of the guiding principles of regional assessments is to promote sustainability. Let me quickly read this: "Regional assessments can help contribute to sustainability by supporting a better understanding of the positive and negative effects..." and sustainability is defined as "the ability to protect the environment...and preserve its health, in the interests of current and future generations."

La sénatrice Galvez : Ma question s'adresse à Mme Demerse. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la moitié des économies mondiales sont déjà en train de délaisser les combustibles fossiles et ont dépassé depuis au moins cinq ans le pic de production d'électricité à partir de ces combustibles. Selon Environnement Canada et son mandat, en quoi l'expansion et la croissance de l'exploitation pétrolière offshore au Canada — nous avons entendu avant votre comparution qu'environ 36 parcelles étaient exploitées pour le pétrole — favoriseront-elles une croissance propre et un environnement durable?

Mme Demerse : C'est évidemment une question importante. Je pense que je vais répondre en me limitant à la question de la compétence.

Pour le gouvernement fédéral, notre rôle dans le domaine du pétrole et du gaz à Environnement et Changement climatique Canada et dans la protection de l'environnement concerne les émissions. Environnement et Changement climatique Canada joue d'autres rôles, dont je suis heureuse de parler, notamment en collaborant avec l'organe de réglementation, Régie Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre, qui sont le sujet de votre question, notre rôle consiste à réduire les émissions et l'impact des gaz à effet de serre provenant du pétrole et du gaz, par opposition à la production, qui relève de la compétence des provinces. Nous veillons à travailler dans le domaine de la réduction de l'impact environnemental plutôt que d'intervenir dans la production, qui relève des provinces.

La sénatrice Galvez : Le Canada est-il le seul pays du G7 à ne pas avoir réduit ses émissions?

Mme Demerse : En ce qui concerne le pétrole et le gaz ou globalement?

La sénatrice Galvez : Globalement.

Mme Demerse : Je n'ai pas ces données sous les yeux, mais je suis sûre que vous avez raison.

La sénatrice Galvez : Je vous remercie.

[Français]

La sénatrice Youance : Je voudrais revenir sur les évaluations régionales. L'un des principes directeurs des évaluations régionales est de favoriser la durabilité. Je vais lire rapidement : « Les évaluations régionales peuvent contribuer à la durabilité en permettant de mieux comprendre les effets positifs et négatifs [...] », et la durabilité est définie comme étant « la capacité à protéger l'environnement [...] et à maintenir sa santé, dans l'intérêt des générations actuelles et futures ».

My question is similar to Senator Galvez's: can you share with us the main conclusions that support protecting current resources for future generations, in the national interest?

Ms. Demerse: That is another great question.

[*English*]

Again, going to what I just mentioned in terms of Senator Galvez's question, I think it is very important that we do our work at ECCC, Environment and Climate Change Canada, in terms of reducing the environmental impacts of industrial sectors, for example, or when we're talking about greenhouse gases or oil and gas in my particular role.

Also, in terms of the offshore more specifically, one of the things that was mentioned in the last panel is that role in terms of adding renewable energy into the mandate of the offshore regulators so that it is, yes, petroleum, but also that move to consider renewable electricity as part of their mandate. Maybe that's something we can think about in terms of your question about future generations.

The Chair: Are there any other questioners? There are nine questions to be answered in written format. We may have come to the end of our time here tonight.

Thank you so much, all of you, for coming this evening and answering our questions.

That concludes our meeting.

(The committee adjourned.)

Ma question va dans le sens de celle de la sénatrice Galvez : pouvez-vous partager avec nous les principales conclusions qui vont dans le sens de protéger les ressources actuelles pour les laisser aux futures générations, et ce, dans un intérêt national?

Mme Demerse : C'est encore une grande question.

[*Traduction*]

Encore une fois, pour revenir à ce que je viens de mentionner en réponse à la question de Mme Galvez, je pense qu'il est très important que nous fassions notre travail à ECCC, à Environnement et Changement climatique Canada, en matière de réduction des impacts environnementaux des secteurs industriels, par exemple, ou lorsque nous parlons de gaz à effet de serre ou de pétrole et de gaz dans le cadre de mes fonctions.

De plus, en ce qui concerne plus particulièrement le secteur extracôtier, l'un des points soulevés avec le groupe précédent est le rôle à jouer pour ajouter les énergies renouvelables au mandat des organes de réglementation du secteur extracôtier afin qu'ils s'occupent non seulement du pétrole, mais aussi de l'électricité renouvelable. C'est peut-être une piste à explorer en réponse à votre question sur les générations futures.

La présidente : Y a-t-il d'autres questions? Il y a neuf questions auxquelles il faut répondre par écrit. Nous arrivons peut-être à la fin de notre séance de ce soir.

Merci beaucoup à tous d'être venus ce soir et d'avoir répondu à nos questions.

Cela conclut notre réunion.

(La séance est levée.)